



ELECTRONIQUE & TELECOMMUNICATIONS



RAPPORT FINANCIER
2002

WWW.ACTIELEC.COM

SOMMAIRE

Rapport de gestion 2002	5
Comptes Consolidés Actielec Technologies.....	8
Comptes Sociaux Actielec Technologies.....	21
Résultats financiers des 5 dernières années.....	26
Programme de rachat d'actions.....	28
Dirigeants sociaux.....	30
Commissaires aux comptes.....	38
Salariés.....	38
Conventions réglementées.....	40
Conséquences sociales de l'activité.....	41
Conséquences environnementales de l'activité.....	44
Présentations des résolutions.....	50
Conclusion.....	51
Comptes Consolidés au 31 Décembre 2002	53
Bilan consolidé au 31/12/2002.....	54
Compte de résultat consolidé au 31/12/2002.....	56
Annexes aux comptes consolidés au 31 Décembre 2002	59
Principes de consolidation.....	61
Principes comptables.....	62
Sociétés consolidées.....	65
Immobilisations incorporelles.....	67
Immobilisations corporelles.....	69
Titres de participation immobilisés.....	70
Titres des sociétés mises en équivalence.....	70
Stocks.....	70
Créances et comptes rattachés, autres créances.....	71
Impôts différés.....	71
Programme de rachat d'actions propres.....	72
Dettes financières et comptes rattachés, avances conditionnées.....	72
Variations des capitaux propres.....	74
Capital Social.....	75
Provisions pour risques et charges.....	75
Ventilation du Chiffre d'Affaires.....	76
Impôts sur les bénéfices.....	77
Note sur le résultat financier.....	78
Note sur le résultat exceptionnel.....	78
Opérations avec les entreprises liées.....	78
Rémunérations aux membres de l'organe de direction.....	79
Effectifs.....	79
Engagements hors bilan.....	79
Politique de couverture du risque.....	80
Informations post-clôture.....	80
Comptes Sociaux au 31 Décembre 2002	81
Tableaux de flux de trésorerie consolidés.....	83
Bilan au 31/12/2002.....	84
Compte de Résultat au 31/12/2002.....	86
Annexes aux comptes sociaux au 31 Décembre 2002	89
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	101
Rapport général des Commissaires aux Comptes	107
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	113
Ordre du jour et textes des résolutions de l'Assemblée Générale du 9 Mai 2003	127
Contacts	136

A large, faint, light gray version of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, serving as a background for the title.

Rapport de Gestion du Directoire

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

incluant le rapport de gestion du Groupe

présenté à l'Assemblée Générale du 9 Mai 2003

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts,

- à titre ordinaire, pour vous exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002, entendre les rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, vous demander de statuer sur les comptes de cet exercice, l'affectation des résultats et la reconduite des conventions en cours, vous proposer de nommer un nouveau membre au Conseil de Surveillance et de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions ;
- à titre extraordinaire, pour entendre les rapports du Conseil et des Commissaires aux Comptes et soumettre à votre approbation une refonte de l'objet social de nos statuts et l'insertion d'une clause permettant de réaliser des enquêtes de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ainsi que la mise en place d'un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a de plus pour objet de vous présenter la situation de notre Groupe.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont été établis en suivant les mêmes modes de présentation que ceux utilisés lors de la clôture de l'exercice précédent.

Pour tenir compte des contextes économiques et politiques tant nationaux qu'internationaux très incertains qui ont pesé et pèsent encore lourdement sur les décisions d'investissement de nos principaux clients, nous avons été amenés à étendre nos critères d'analyse et d'évaluation aux principaux postes du bilan qui pourraient être affectés par un ralentissement de la conjoncture et des reports de décisions :

- les règles antérieures, déjà rigoureuses, ont été durcies en ce qui concerne les provisions sur les stocks principaux : leur consommation en période difficile sera ralentie, entraînant le dépassement des limites d'application de leur dépréciation ;
- l'application de la règle habituelle relative aux immobilisations de R&D a eu un effet plus important du fait des reports de lancement en série de nouveaux programmes ;
- l'activation des impôts différés sur les bénéfices à venir a aussi été reconsidérée dans un sens de prudence accrue par manque de visibilité quant au retour sur investissement.

I. ACTIELEC Technologies : COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe et les Branches dont nous vous décrivons l'activité 2002 composent le périmètre industriel ci-dessous :

Nom	Siège	% de Contrôle	Secteur d'Activité
ACTIELEC Technologies SA	Toulouse	Sté consolidante	Holding Animatrice
<u>Automotive</u>			
- ACTIA SA	Toulouse	99,98	Etudes et fabrications électroniques
MEIGA SA	Champlan	99,92	Distribution de matériels électroniques pour garages
TECNOFRANCE SA	Méry sur Oise	99,50	Activité regroupée avec MEIGA
AUTOTECH SARL	Méry sur Oise	71,58	Activité regroupée avec MEIGA
- AIXIA SA	Le Bourget du Lac	99,91	Etudes et fabrications électroniques
- ATON SYSTEMES SA	Maison Alfort	75,97	Etudes et fabrications électroniques
- BERENISCE SAS	Brest	100,00	Sans activité depuis 2000
- ACTIA UK LTD	Newtown (<i>Pays de Galles</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
TEKHNE LTD	Farnborough (<i>Angleterre</i>)	100,00	Sans activité industrielle depuis 1995
- ACTIA VIDEOBUS SAS	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)	100,00	Etudes et fabrications de matériels audio et vidéo
- KARFA SA de CV	Mexico (<i>Mexique</i>)	90,00	Gestion de participations
ACTIA DE MEXICO SA de CV	Mexico (<i>Mexique</i>)	100,00	Distribution de matériels audio et vidéo
ACTIA DO BRASIL LTD	Porto Alegre (<i>Brésil</i>)	80,00	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA INC LTD	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)	100,00	Société sans activité
- ATAL SARL	Tabor (<i>Rep.Tchèque</i>)	89,98	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA ITALIA SPA	Torino (<i>Italie</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
- I + ME ACTIA GMBH	Braunsweig (<i>Allemagne</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA CORP.	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA NL BV	Nuenen (<i>Pays-Bas</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA POLTIK SP Sarl	Lodz (<i>Pologne</i>)	70,00	Etudes et fabrications électroniques
- CIPI SA	Tunis (<i>Tunisie</i>)	65,40	Fabrications électroniques
- ACTIA INDIA PRIVATE LTD	New Delhi (<i>Inde</i>)	51,00	Etudes et fabrications électroniques
<u>Télécommunication</u>			
- SODIELEC SA	St Georges de Luzençon	90,47	Etudes et fabrications électroniques
DATENO SA	Dinard	99,96	Etudes et fabrications électroniques
MORS TECHNOLOGIES SAS	Puy-Sainte-Réparate	99,95	Etudes électroniques
EBIM SAS	Manosque	100,00	Etudes et fabrications électroniques
- PILGRIM SA	Toulouse	99,99	Sans activité industrielle depuis 2001

I.1. Les résultats consolidés

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un Chiffres d'Affaires de 176,096 M€ en léger recul de 0,87% à même périmètre et un résultat net part du Groupe avant amortissement des survaleurs en perte de 1,746 M€ contre un bénéfice de 5,083 M€ pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2002 les résultats consolidés s'établissent comme suit :

Chiffres d'Affaires net	176 096 297 €
Produits d'exploitation	184 530 760 €
Résultat d'exploitation	510 932 €
Résultat courant avant impôts	- 4 580 263 €
Résultat d'Ensemble Consolidé après A.E.A	- 3 470 603 €
Résultat Net Part du Groupe après A.E.A	- 3 369 749 €
Dotations aux A.E.A.	1 623 507 €
EBITDA (§I-1.5.)	7 809 457 €

I.1.1. Analyse globale des résultats 2002

La dégradation des indicateurs financiers du Groupe a deux causes principales et impacte en particulier ACTIA S.A. dans son nouveau périmètre issu de la fusion d'ACTIA S.A. et d'ALCYON PRODUCTION SYSTEM S.A..

La première a été révélée, lors des opérations de fusion, au cours de l'exercice 2002. En effet, si les autres filiales de la nouvelle Branche Automotive sont toutes bénéficiaires ou au quasi équilibre, de même que les entités composant la Branche Télécommunication, les situations des deux sociétés ex-têtes des Branches Automotive et Production ont été particulièrement analysées lors des travaux conduisant à leur rapprochement, d'où est issue la Business Unit Services (ex.Production).

Les dysfonctionnements mis en évidence se situent à 3 niveaux :

- procédures d'achat mal maîtrisées car relevant de deux systèmes antérieurement dissociés,
- mauvaise maîtrise des stocks découlant pour partie de cette même cause,
- duplication de certains moyens humains et matériels augmentant les coûts indirects.

La seconde est apparue à partir du 2^{ème} trimestre 2002 et a touché les deux Branches actuelles du Groupe, aggravant la situation de l'Automotive évoquée ci-dessus et pénalisant celle de la Télécommunication : les principaux donneurs d'ordre, sans annuler leurs commandes ouvertes, ont reporté par étapes successives leurs demandes de livraison, débordant finalement sur l'exercice 2003, ramenant ainsi les chiffres d'affaires réalisés à leur point d'équilibre voire même en dessous. Les stocks économiques mis en place pour réaliser les objectifs demandés selon les plannings initiaux n'ont pas été consommés. Les actions aussitôt mises en place n'ont pu que les réduire partiellement et il est évident que leur consommation à venir peut devenir incertaine du fait des évolutions technologiques permanentes qui rendent obsolètes nombre de composants dans leur utilisation initialement prévue.

I.1.2. Actions correctives mises en place

Dans le premier cas et dès 2002, les actions nécessaires ont été menées portant pour partie leurs effets sur l'exercice et qui se traduiront en 2003 par les gains suivants sur la Branche Automotive :

- amélioration de 3 points sur le coût des achats,
- diminution de 2.000 k€ des stocks hors réalisation en 2002 de provisions drastiques et de négociations de rachat qui les ont réduits de 7.623 k€,
- amélioration de 3 points sur la masse salariale chargée par réduction naturelle des effectifs et réaffectation des postes de travail par suppression des doublons mis en évidence lors de la fusion,
- recherche systématique de gains sur les autres dépenses et charges externes, en particulier par réduction de la sous-traitance R&D.

Sur le seul périmètre d'ACTIA S.A., à même activité, les gains envisagés sont d'environ 3 M€ pour le RNPG 2003.

I.1.3. Branche Automotive

Chiffres d'Affaires net	135 505 982 €
Produits d'exploitation	139 519 366 €
Résultat d'exploitation	- 339 474 €
Résultat courant avant impôts	- 4 475 193 €
Résultat d'Ensemble Consolidé après A.E.A	- 3 912 885 €
Résultat Net Part du Groupe après A.E.A	- 3 762 431 €
Dotations aux A.E.A.	919 348 €
EBITDA (§I-1.5.)	3 032 681 €

Les commentaires sont les suivants :

- les provisions sur stocks et en-cours ont été augmentées de 1 310 k€ du fait de l'incertitude sur les conditions de consommation des stocks liées à l'évolution des marchés,
- le flux brut d'immobilisations R&D a diminué de 878 k€ pour une activité en faible croissance,
- l'impact du renforcement de l'euro vis-à-vis du dollar américain, du peso mexicain et du réal brésilien génère une perte de change de 618 k€.

I.1.4. Branche Télécommunication

Chiffres d'Affaires net	37 959 405 €
Produits d'exploitation	41 640 512 €
Résultat d'exploitation	1 297 021 €
Résultat courant avant impôts	36 237 €
Résultat d'Ensemble Consolidé après A.E.A	9 263 €
Résultat Net Part du Groupe après A.E.A	2 274 €
Dotations aux A.E.A.	770 982 €
EBITDA (§I-1.5.)	3 773 966 €

Les commentaires sont les suivants :

- les clients 'grands comptes' ont ralenti fortement leur investissement dès le 2^{ème} trimestre 2002 mais les reports de livraison ont été faits par étape avec l'assurance donnée à chaque fois sur le besoin imminent de la fourniture,
- la mise en place plus difficile que prévu de la GPAO de MORS Technologies a retardé la production de commandes importantes qui ont manqué dans son Chiffres d'Affaires 2002.

I.1.5. EBITDA

	31/12/2002		
	Branche Automotive	Branche Télécom	Consolidé AT
Chiffres d'Affaires Net	135 505 982	37 959 405	176 096 297
Produits d'Exploitation	139 519 366	41 460 512	184 530 760
Résultat d'Ensemble Consolidé	-3 912 885	9 263	-3 470 603
(+) Dotations A.E.A.	919 348	770 982	1 623 507
(+) Impôts Dus sur les Bénéfices	939 583	477 398	1 395 245
(+) Impôts Différés sur les Bénéfices	-2 323 817	-20 301	-1 509 568
(+) Intérêts et Charges Assimilés	3 619 619	1 113 009	4 266 866
(-) Autres intérêts et Produits Assimilés	130 928	25 886	156 872
(-) Produits Nets sur Cession Val. Mob.	0	0	10 544
(+) Dotations Amortissements Immobilisations	3 921 761	1 449 501	5 671 426
EBITDA	3 032 681	3 773 966	7 809 457

I.2. Faits marquants de l'exercice 2002

Comme prévu, l'exercice 2002 a été axé sur :

I.2.1. La fusion ACTIA – ALCYON

Réalisée à effectifs constants, cette fusion a eu pour but essentiel de rétablir à partir de 2003 la rentabilité de la nouvelle Branche AUTOMOTIVE (la Branche PRODUCTION disparaissant de l'organigramme), grâce à :

- la rationalisation et le regroupement des services ordonnancement, achat et industrialisation ;
- la meilleure gestion des stocks en accélérant leur rotation ;
- l'amélioration de la réactivité du nouvel ensemble au profit de ses clients ;
- la meilleure maîtrise des prix de revient.

Le site d'ALCYON PRODUCTION SYSTEM de COLOMIERS est devenu un établissement d'ACTIA S.A..

Sa filiale CIPI est devenue une filiale d'ACTIA S.A. avec le même taux de détention de 65,4 %.

I.2.2. La cession de la branche OCEANOGRAPHIE

Le 2 mai 2002, avec effet rétroactif au 1^{er} avril, la Branche était cédée à iXCORE S.A.S., holding de iXSEA S.A. avec laquelle OCEANO Technologies S.A. a été fusionnée devenant iXSEA OCEANO S.A.S. et créant ainsi un acteur français important dans le domaine du positionnement acoustique et du référencement inertiel sous-marins.

La plus-value exceptionnelle dégagée par le Groupe à l'occasion de la cession a été de 1,381 M€.

I.2.3. Les créations

ACTIA S.A. a créé, avec un partenaire local, une filiale en INDE dans laquelle elle détient la majorité (51 % des actions et 3 des 5 postes d'administrateur) et dont elle assure la présidence ; notre investissement s'est élevé à 52 k€.

Cette filiale devrait permettre :

- d'utiliser les capacités locales pour développer certains programmes de logiciels du Groupe, palliant ainsi la carence en ingénieurs informaticiens sur le marché américain (besoins d'ACTIA Corp.),
- d'attaquer le marché local (son, vidéo et électronique embarquée) : l'approche du marché indien a déjà commencé avec de très sérieux espoirs de succès.

I.2.4. Les opérations sur les participations intragroupes

ACTIELEC Technologies a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de Capital en numéraire de ACTIA S.A. pour 3 880 actions nouvelles de 153 € de valeur nominale, avec une prime d'émission de 1 830 € par action, par compensation de créance sur sa filiale. A l'issue de cette augmentation de capital, la participation d'ACTIELEC Technologies dans ACTIA S.A. reste de 99,98 %.

ACTIELEC Technologies a procédé au rachat de 55 360 actions de SODIELEC S.A. auprès de deux actionnaires (LCFR et IPO) qui devaient procéder au reclassement de leurs titres. A ce jour, ACTIELEC Technologies détient 90,47 % de SODIELEC S.A. contre 88,00 % avant le rachat. En cas de conversion de la totalité des O.C. émises, cette détention sera ramenée à 87,56 %.

I.3. Analyse par branche d'activité

I.3.1. La Branche Automotive

Les indicateurs 2002 sont donnés au §I-1.3..

La décomposition de l'activité entre les 4 'Business Units' créées lors de la fusion est la suivante :

- BU Diagnostic	57 680 k€,
- BU Electronique Embarquée	57 798 k€,
- BU Pérennisation	1 395 k€,
- BU Services	18 633 k€.

Le coût total de la R&D a été de 23 933 k€, ventilé en :

- ventes	11 120 k€,
- immobilisations	3 146 k€,
- charges	9 667 k€.

B.U. diagnostic :

La signature de contrats avec de nouveaux clients est plus difficile à réaliser dans un marché devenu mature.

Il convient de noter un ralentissement dans la prise de commandes en général, lié à la conjoncture économique, mais cette baisse semble pour l'instant n'être que passagère.

Les faits marquants de la B.U. sont les suivants :

- signature d'un contrat avec RENAULT TRUCK ;
- redressement de MEIGA S.A. confirmé ;
- marché du multimarque : position de leader se confirmant en Europe ;
- coût de développement des produits en baisse ;
- pronostic : la prochaine évolution du secteur se dessine (étude de faisabilité et de partenariat avec des laboratoires de recherche pouvant s'étendre aux principaux constructeurs) ;
- marché motoriste : ouverture potentielle pour nos produits particulièrement adaptés ;
- report des livraisons de FIAT et de MERCEDES à partir du second semestre.

B.U. électronique embarquée :

Chronotachygraphe électronique sécurisé : les perspectives se confirment pour un lancement de cette activité dès le début 2004. En effet, la loi européenne, qui impose la mise en place en première monte sur tous les camions dont le PTC est supérieur à 3,5 tonnes et sur tous les transports en commun de plus de 8 passagers, a été promulguée avec échéance au 1^{er} août 2004. Le marché offre 3 perspectives de développement :

- 1^{ère} monte,
- remplacement des systèmes actuels dès leur 1^{ère} panne,
- appareils périphériques pour les organismes de contrôle.

De plus, la filiale ACTIA POLTIK a obtenu l'homologation européenne de son chronotachygraphe ancienne génération (2 disques papier) qui trouve encore de nombreuses applications dans des pays hors de la Communauté Européenne ;

Tableaux de bord : secteur en développement aux USA en 2002, ralentissement marqué en début 2003 (conjoncture américaine) ;

Ralentissement de l'activité au Brésil et au Mexique. A noter cependant dans ce dernier pays, la signature d'un accord avec YAMSA (opérateur d'une flotte totale de 6 000 véhicules) pour l'équipement de 1 800 autocars sur 3 ans en son & vidéo. Cet accord pourrait s'étendre aux produits de multiplexage, de gestion de flotte, de comptage des passagers et de diagnostic ;

Marché de la distribution du son et de l'image : notre concurrent BOSCH par sa marque BLAUPUNKT se montre de nouveau agressif.

B.U. pérennisation :

L'activité s'est maintenue avec les clients déjà acquis. 2003 sera une année décisive concernant les choix stratégiques à faire sur ce secteur.

B.U. services :

L'activité et les résultats 2002 ont été fortement impactés par :

- une baisse importante des commandes dans et plus particulièrement hors Groupe,
- une forte pression sur les prix due aux difficultés rencontrées par les sociétés concurrentes qui ont, de ce fait, accepté des conditions économiques à la limite du raisonnable.

Pour 2003, nous avons entrepris une rationalisation de notre clientèle autour de donneurs d'ordres choisis à la fois pour leur fidélité, la permanence de leur marché et le niveau de valeur ajoutée réalisée avec eux.

I.3.2. La Branche Télécommunication

Les indicateurs 2002 sont donnés au §I-1.4..

Les faits marquants de cette branche sont les suivants :

- un ralentissement de l'activité au niveau des Réseaux dû au report de commandes de nos clients 'grands comptes' ;
- le DAB (radio numérique) n'est toujours pas opérationnel et les ventes de réémetteurs sont très faibles ;
- le retard dans le lancement de la Télé Numérique Terrestre (TNT). Par contre la remise à niveau et le maintien en service du réseau analogique confèrent, grâce à un nouveau réémetteur réglable en fréquence sur site, de l'activité pour EBIM sur plusieurs années ;
- les stations terriennes : la tranche ferme est entièrement livrée et la facturation a été soldée le 20 décembre 2002. Deux tranches conditionnelles ont d'ores et déjà été affermies et sont en cours de livraison et de facturation. D'autres tranches conditionnelles devraient être notifiées en 2003, ce qui nous met pratiquement hors de portée des concurrents potentiels. A développer : la commercialisation de ce savoir-faire à l'exportation et dans le domaine civil ;
- SODIELEC S.A. et DATENO S.A. sont bénéficiaires ; EBIM S.A.S. est redevenue positive. Enfin, MORS Technologies S.A.S. montre une certaine réticence à s'adapter au schéma directeur de la Branche (problème humain) : le système de gestion est en cours de rénovation et les résultats sont légèrement négatifs.

Le coût total de la R&D a été de 9 196 k€, ventilé en :

- ventes	1 506 k€,
- immobilisations	2 326 k€,
- charges	5 364 k€.

I.4. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

I.4.1. Les progrès réalisés

La structure du Groupe a été notablement simplifiée autour des deux métiers principaux de l'Automotive et de la Télécommunication, rendant beaucoup plus lisible son organisation et ses choix stratégiques.

Le contrat DGA est maintenant 'affermi' et ouvre de grandes possibilités tant comme systémier que comme équipementier, aux plans nationaux militaire et civil ainsi qu'à l'exportation .

I.4.2. Les difficultés rencontrées

La fusion des deux Branches Automotive et Production a mis en évidence des dysfonctionnements importants que leurs gestions parallèles cachaient en partie ; tous les efforts ont réussi à mener à bien cette importante réorganisation mais les comptes 2002 ont particulièrement souffert de cette remise en ordre.

L'environnement économique a accentué les dépréciations correspondantes en même temps qu'il annulait la croissance habituellement constatée dans le Groupe réduisant d'autant les capacités nécessaires à la mise en place du nouveau cadre.

I.5. Activité Recherche et Développement

L'activité R&D est toujours importante, maintenant à un niveau élevé la technicité du Groupe. Le tableau ci-dessous résume l'évolution du coût total (ventes, immobilisations et prise en charges sur l'exercice) de la R&D :

En M€	1999	2000	2001	2002
Automotive	16,28	19,35	23,38	23,93
Télécommunication	3,40	7,97	9,64	9,20
Océanographie	0,00	0,72	1,32	0,40
TOTAL	19,68	28,04	34,34	33,53
% C.A.	18,8	20,9	18,7	19,0

Par Branche, la R&D vendue s'établit à :

➤ Automotive	11,12 M€
➤ Télécommunication	1,51 M€
➤ Océanographie	0,35 M€
➤ TOTAL	12,98 M€

Sur le coût total de R&D du Groupe (33,53 M€), un montant de 15,03 M€ impacte directement le résultat 2002.

Le flux net d'immobilisations R&D a diminué de 1 634 k€ à volume R&D quasi constant.

I.6. Résultats des filiales

Les Résultats Nets Consolidés par Branche après amortissement des survaleurs sont donnés dans le tableau ci-dessous :

en k€	AUTOMOTIVE	TELECOM	OCEANO	ACTIELEC T.
CA	135 506	37 959	1 430	9 586
Autres Produits	4 013	3 681	111	59
R. Ex	-339	1 297	5	-372
R. Net Par Groupe	-3 762	2	-49	1 713

Il est à noter que les données de ce tableau sont les chiffres consolidés ou sociaux des entités et non les contributions au consolidé du Groupe.

I.7. Evènements importants depuis la clôture

Conformément à nos prévisions, le Groupe a renforcé son activité « distribution garage ». En effet, ACTIA S.A., au travers de sa filiale BERENISCE S.A.S. détenue à 100 %, a procédé à la reprise des actifs de MULLER BEM S.A. en redressement judiciaire, à la barre du Tribunal de Commerce de CHARTRES, par jugement du 28 décembre 2002 avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2003. Les synergies entre les fonds de commerce sont très importantes. Ce rachat a permis de maintenir en activité 104 salariés de MULLER BEM, à Chartres.

ACTIA S.A. va émettre 943 Bons de Souscription d'Action à la valeur de 1 700 € chacun, que l'ANVAR devrait souscrire à hauteur de 941 BSA, en compensation d'une avance remboursable de 1 600 714,68 € arrivée à son échéance. Chaque BSA donne droit à la souscription avant huit ans de une action à la valeur nominale de 283 €. Ceci renforce notablement les fonds propres de la Société et diminue son endettement. Le Groupe va signer avec l'ANVAR un protocole de rachat de ces BSA avant leur terme et à des conditions économiques liées à la valorisation d'ACTIA S.A..

Suivant le schéma usuel dictant la création d'entités nouvelles, ACTIA S.A. est sur le point d'implanter en CHINE à SHANGHAI une filiale destinée :

- au support de ses produits, dont les diagnostics déjà en service dans ce pays (MERCEDES, PSA),
- à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement compétitives,
- à la prospection de cet immense marché principalement dans le domaine d'activité de la B.U. électronique embarquée où des opportunités sont apparues à ce jour.

L'investissement initial prévu est de l'ordre de 300 k€.

I.8. Objectifs 2003 : Evolution et perspectives d'avenir

L'établissement du budget 2003 du Groupe a été fait sur les hypothèses suivantes :

- l'environnement politique mondial ne s'aggrave pas mais reconduit les incertitudes qui ont pesé sur le 2^{ème} semestre 2002,
- la politique d'investissement de nos grands donneurs d'ordre ne se modifie pas non plus, nous conservant un flux minimal de commandes,
- le lancement des programmes du chronotachygraphe, de la TNT et du DAB sont définitivement repoussés à 2004.

Dans ce cas de figure, compte tenu des moyens et des produits dont nous disposons ainsi que de la connaissance des besoins irréductibles de nos principaux clients, nous évaluons un seuil minimal d'activité de 195 M€ incluant MULLER BEM, soit une croissance totale de 10,7%.

Si, par contre, nos clients reprennent leur politique précédente de renouvellement naturel de leurs parcs tant en Automotive qu'en Télécommunication, de manière raisonnable et au 2^{ème} semestre 2003 seulement, un complément de Chiffre d'Affaires de 17 M€ pourra être réalisé sans risque technique ou commercial, portant le total à 212 M€, soit une croissance de 20,4%.

L'objectif minimal est basé sur la croissance interne nulle de la Branche AUTOMOTIVE qui réaliserait un Chiffre d'Affaires de 135 M€ auquel s'ajouterait un Chiffre d'Affaires de 15 M€ en croissance externe MULLER BEM. Pour la Branche TELECOM, l'objectif de Chiffre d'Affaires 2003 est de 45 M€, principalement en France.

<u>HYPOTHESES 2003</u>	Automotive	Télécommunication	TOTAL
CA minimal	135 + 15	45	195
CA possible	144 + 17	51	212

Toutes nos actions d'organisation, de consolidation, d'expansion tendent à contrôler de façon étroite notre endettement et à améliorer notre ratio d'endettement sur Fonds Propres (Gearing).

I.9. Engagements hors bilan et risques significatifs

I.9.1. Engagements hors bilan

Au 31 Décembre 2002, les Engagements Hors Bilan se décomposent comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/2001	31/12/2002
Effets escomptés non échus / Cession Dailly	8 796	10 155
Nantissements matériel	275	141
Cautions émises	3 770	225
Hypothèques	1 613	1 549
Total des Engagements et Garanties Données	14 454	12 070

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

I.9.2. Risque de change

Le Groupe, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, pratique, depuis 1999, des facturations en Euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie fondante.

I.9.3. Risque de taux

Le Groupe effectue une surveillance quotidienne des taux et en fonction du marché, utilise les outils mis à sa disposition par les établissements financiers.

Le Groupe a souscrit 42% de ses crédits Moyen et Long Terme à taux fixe et 58% en taux variable dont la moitié des encours est « capée » pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

Les en-cours de Crédits Court Terme sont utilisés sur des bases de taux variable.

Sur un total au 31 décembre 2002 de 61 227 k€ de financements CT et MLT, la répartition entre taux fixe et taux variable est la suivante :

- Taux fixe : 14 099 k€
- Taux variable : 46 831 k€ dont 9 100 k€ sont « capés » (les taux sont basés sur Euribor par principe)

Le taux de couverture s'élève donc à 54,4 % au 31 décembre 2002.

A noter que le Groupe suit chaque jour l'évolution des taux de marchés internationaux. En Mars 2003, 8 600k€ ont été « swapés » à 2,76%.

Concernant la marge actuarielle globale des banques pour le Groupe, elle ressort à environ 0,7 % l'an pour les crédits à taux variable.

I.10. Résumé

L'exercice 2002 a été difficile à deux titres :

- en interne, les réorganisations nécessaires ont été faites visant à améliorer la rentabilité et l'efficacité du Groupe (fusion ACTIA S.A. avec ALCYON PRODUCTION SYSTEM S.A., rationalisation de MORS Technologies S.A.S., cession de la Branche OCEANO) ; l'outil industriel est maintenant correctement dimensionné et structuré, propriétaire de produits qui le mettent en position de leader parfois mondial (diagnostic, multiplexage, son et vidéo, chronotachygraphe, stations terriennes, équipements de siège pour avions civils, ...) ;
- en externe, du fait du ralentissement économique européen voire mondial qui nous a empêché d'atteindre les objectifs raisonnables que nous nous étions fixés.

Les exercices 2003 et suivants se présentent sous de meilleurs auspices, sauf à rencontrer une crise internationale majeure. Cette incertitude nous conduit à faire des prévisions minimales assurées grâce aux outils et aux produits maintenant à notre disposition. Cependant, la réactivité d'un système mieux contrôlé nous permettra de prendre rapidement les décisions qu'imposeront des éléments positifs ou négatifs que nous pourrions rencontrer.

II. ACTIELEC Technologies : COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux d'ACTIELEC Technologies S.A. font apparaître un Chiffres d'Affaires de 9,586 M€, en forte croissance (154%) du fait de la montée en puissance du contrat DGA dont la Société est cocontractante, et un bénéfice net de 1,713 M€ très différent de celui de l'année précédente qui comportait un exceptionnel important, lié aux apports dans la Branche Télécommunication.

Au titre de l'exercice 2002, les principaux indicateurs des comptes sociaux sont :

Chiffres d'Affaires net	9 585 941 €
Produits d'exploitation	9 644 926 €
Résultat d'exploitation	- 371 817 €
Résultat financier	758 928 €
Résultat exceptionnel	1 330 066 €
Bénéfice net	1 713 366 €

II.1. Les difficultés rencontrées

ACTIELEC Technologies S.A. a continué :

- à apporter à ses filiales une aide financière importante (augmentation de capital, apport en compte courant). ACTIELEC Technologies S.A. a été contrainte de compenser la suppression de certains concours bancaires lors de la fusion ACTIA / ALCYON PRODUCTION SYSTEM.
- à augmenter sa participation par rachat d'actions de la filiale SODIELEC S.A.
- à participer à la vie boursière du titre au travers du programme de rachat d'actions : ceci a conduit à accentuer son endettement malgré la vente de la Branche OCEANO et à provisionner une partie des titres du fait de la chute des cours.

II.2. Evènements significatifs

- Souscription à l'augmentation de Capital de ACTIA : voir § I – 2 .4. ;
- Rachat de 55 360 actions SODIELEC : voir § I – 2 .4. ;
- Cession de la Branche OCEANOGRAPHIE : voir § I – 2 .2..

II.3. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 1 713 365,63 € de la façon suivante :

Origine

Report à Nouveau « solde créditeur »	10 406 178,49 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de	1 713 365,63 €

Affectation

Compte « Report à nouveau » qui s'établira à	12 119 544,12 €	
TOTAUX	12 119 544,12 €	12 119 544,12 €

II.3.1. Les distributions antérieures de dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercice	Dividende €	Avoir Fiscal €	Revenu Réel €	Dividende global distribué €
1999	0,00	0,00	0,00	0
2000	0,00	0,00	0,00	0
2001	0,06	0,03	0,09	1 029 192

II.3.2. Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 2 367,57 €, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

II.4. Capital social

II.4.1. Répartition du Capital Social :

A notre connaissance, la répartition du Capital Social s'établit comme suit au 31 décembre 2002 :

	Détection		Contrôle	
		%		%
LP/ PC	8 921 708	52,01%	17 562 680	64,31%
Autres Act. Pacte	4 001 245	23,33%	5 229 465	19,15%
Financiers	2 007 930	11,71%	2 356 114	8,63%
Divers et Autocontrôle	2 222 325	12,96%	2 160 940	7,91%
TOTAL	17 153 208	100,00%	27 309 199	100,00%

Au travers de deux protocoles de concert, les dirigeants (LP/PC), un industriel et un financier détiennent 12.922 953 titres (75,34 %) et contrôlent 22.792.145 Droits de Vote (83,35 %).

Le flottant s'établit donc à 24,66 % du nombre total d'actions, y compris l'autocontrôle.

II.4.2. Actions propres détenues par la Société :

Depuis l'opération de fusion ACTIELEC – MORS, la Société ACTIELEC Technologies détient 1 400 de ses actions.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 décembre 2000 et de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 avril 2002, la Société a été autorisée à procéder au rachat de ses propres actions.

Au 31 décembre 2002, 61 121 actions ont été achetées.

La Société a procédé, entre le 1^{er} Janvier 2002 et le 31 Décembre 2002 :

- à l'acquisition en bourse de 19 216 actions au cours moyen de 4,26 €, pour un montant total de 81 821,03 € hors frais de négociation.
- à la cession en bourse de 10 actions au cours moyen de 5,18 €, pour un montant total de 51,80 € hors frais de négociation.

Les frais liés à ces opérations s'élèvent à 22 867,36€ de prestations, à 273,60 € de frais de transactions et à 31 € de taxes.

A la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la Société est de 62 521 pour une valeur d'achat de 441 767,48 € hors frais de négociation. Ce nombre d'actions, d'une valeur nominale totale de 46 890,75 €, représente 0,364 % du Capital Social.

II.4.3. Vie Boursière du Titre :

Le total des titres échangés en 2002 sur le code EUROCLEAR 7665 (ISIN FR 0000076655) a été de 399 375 soit une moyenne quotidienne de 1 566 titres sur 255 jours de Bourse.

En 2002, le cours en valeur de clôture a varié :

- Plus haut	6,11 €	(08/01/2002)
- Plus bas	1,80 €	(24/12/2002)
- Clôture	1,98 €	(31/12/2002)

II.5. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événement capitalistique significatif à signaler depuis la clôture de l'exercice 2002.

III. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERES ANNEES

En Euros	1998	1999	2000	2001	2002
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 657 465	5 657 465	12 864 906	12 864 906	12 864 906
Nbre d'actions ordinaires existantes	9 277 634	9 277 634	17 153 208	17 153 208	17 153 208
Nbre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Opérations et Résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes	17 873 422	20 564 294	12 729 316	3 770 448	9 585 941
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	1 034 221	371 016	-4 506 062	11 602 345	1 914 298
Impôt sur les sociétés	11 434	19 056	19 056	0	3 811
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	-865 328	-3 839 000	-2 493 339	11 558 375	1 713 366
Résultat distribué	0	0	0	1 029 192	0
Résultats par action					
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,11	0,04	-0,26	0,68	0,11
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	-0,09	-0,41	-0,14	0,67	0,10
Dividendes attribués à chaque action (Brut)	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00
Dividendes attribués à chaque action à dividende prioritaire (Brut)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif <u>MOYEN</u> des salariés employés pendant l'exercice	254	243	140	6	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 194 358	6 758 170	5 920 010	595 984	716 135
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc...)	3 002 194	2 947 491	2 836 369	238 617	283 540

IV. AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le Capital Social.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2002.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens en vue de :

- Procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- Intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- Consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société,
- Optimiser la gestion de trésorerie et des capitaux propres.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6,00 € par action et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 1,5 € par action.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 514 596 €.

Nous vous proposons de plus de déléguer au Directoire, pour une durée de 18 mois, la faculté de consentir un plan d'attribution d'un maximum de 500 000 options de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes. Le Directoire propose de fixer la politique d'attribution de stock options suivante : valeur de souscription de l'option à 95% de la moyenne des 20 derniers jours de bourse en valeur de clôture.

V. DIRIGEANTS SOCIAUX

V.1. Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire

Louis PECH	Président du Conseil de Surveillance
Jean LAGASSE	Vice-Président du Conseil de Surveillance
SALVEPAR S.A. - représentant permanent Pierre DEGEORGE	Membre du Conseil de Surveillance
Günther THRUM	Membre du Conseil de Surveillance
Pierre CALMELS	Président du Directoire
Catherine MALLET	Membre du Directoire
Marine CANDELON-BONNEMAISON	Membre du Directoire

La Société dispose également de censeurs :

- Monsieur François LOSI
- Monsieur Bruno DENIS

V.2. Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

➤ Louis PECH, Président du Conseil de Surveillance de la Société ACTIELEC Technologies, exerce également les mandats suivants dans les sociétés ci-après désignées et les fonctions suivantes :

. *Mandats :*

Président Directeur Général de ACTIA, S.A. au Capital de 15 443 593 €, 25 chemin de Pourville 31400 TOULOUSE, 389 187 360 RCS TOULOUSE ;

Président Directeur Général de FONDERIES FINANCIERE MERCIER, S.A. au Capital de 597.360 €, 25 chemin de Pourville 31400 TOULOUSE, 550 802 128 RCS TOULOUSE ;

Président du Directoire de LP2C, SA à Conseil de Surveillance et à Directoire au Capital de 3 967 820 €, 25 chemin de Pourville 31400 TOULOUSE, 384 043 352 RCS TOULOUSE ;

Administrateur de IDE INGENIERIE, S.A. au Capital de 57.150 €, 25 chemin de Pourville 31400 TOULOUSE, 381 438 076 RCS TOULOUSE ;

Administrateur de ACTIA VIDEOBUS Paher SA, Poligono Industrial « los Olivos », C/Calidad 66, 28906 GETAFE MADRID (Espagne) ;

Administrateur de ACTIA DE MEXICO SA de CV, Prolongacion Saturno N° 456 Bodega N°19, Colonia Nueva Industrial Vallejo, Delegacion Gustavo A. Madero, CP 07700 MEXICO D.F Mexique ;

Administrateur de KARFA CORPORATIVO SA de CV, Société de droit mexicain à Capital variable, numéro d'identification fiscal KC 0940810384, dont le Siège Social est à MEXICO (CP 07700 MEXICO DF) Prolongacion Saturno n° 456, Colonia Nueva Industrial Vallejo Delegacion Gustavo A. Madero ;

Membre du conseil consultatif de ACTIA DO BRASIL (Brésil), Avenida Polônia, 344,90230-110 PORTO ALEGRE RS Brésil ;

Membre du Comité de Direction de ACTIA ATI (USA), 57459 DeWitt St ELKHART – INDIANA 46517 USA ;

Administrateur de ACTIA ITALIA Srl, Corso Unione Sovietica 612/3/C, 10135 TORINO Italie ;

Administrateur de ACTIA CORP (USA), 57459 DeWitt St ELKHART – INDIANA 46517 USA ;

Administrateur de ACTIA INDIA PRIVATE LIMITED, Société de droit indien au Capital de 100.000 USD, n° identification : U72200DL2002PTC115786 dont le Siège Social est à New Dehli (110001), 1 Dakshineswar, 10 hailey road (Inde) ;

Représentant permanent de ACTIELEC Technologies dans la Société PILGRIM, S.A. au Capital de 2.515.843,26 €, 25 chemin de Pourvoirville 31400 TOULOUSE, 403 566 375 RCS TOULOUSE ;

Représentant permanent de ACTIELEC Technologies dans la Société SODIELEC, S.A. au Capital de 3.583.056 €, route de Mayres BP 9, SAINT-GEORGES DE LUZENCON 12100 MILLAU, 699 800 306 RCS MILLAU ;

Représentant permanent de LP2C dans la Société ALPHA RECYCLAGE FRANCHE COMTE, S.A. au Capital de 100 000 €, Mairie de Rochefort sur Nenon 39700 ROCHEFORT SUR NENON, 418 167 953 RCS DOLE ;

Administrateur de LABEL AVENTURES, S.A. au Capital de 170.000 €, 4 rue Jules Védrières 31400 TOULOUSE, 430 354 779 RCS TOULOUSE ;

Représentant permanent de ACTIA dans la Société MEIGA, S.A. au Capital de 289.750 €, 99-101 route de Versailles 91165 CHAMPLAN, 350 183 182 RCS EVRY ;

Représentant permanent de ACTIA dans la Société AIXIA, S.A. au Capital de 102.600 €, Allée B 130 – BP 282 Savoie-Technolac 73350 LE BOURGET DU LAC CEDEX, 381 805 514 RCS CHAMBERY ;

Représentant permanent de ACTIELEC Technologies dans la Société DATENO, S.A. au Capital de 816.000 €, rue Amiral Bérenger ZAC Ville-es-Passants II 35800 DINARD, 897 280 418 RCS SAINT-MALO ;

Représentant permanent de LP2C dans la Société CIPI, S.A. au Capital de 500.000 Dinars, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, 2080 Ariana Aéroport Tunisie, RC B 180122000 ;

Représentant permanent de LP2C dans la Société MORS Technologies, S.A.S. au Capital de 130.000 €, La Confrerie BP 22 13610 LE PUY STE-REPARADE, 432 005 569 RCS AIX EN PROVENCE ;

Représentant permanent de ACTIELEC Technologies dans la Société EBIM, S.A.S. au Capital de 945 600 €, ZI St-Joseph 04100 MANOSQUE, 378 940 555 RCS MANOSQUE.

Administrateur de ESPACES SPORTS TECHNOLOGIES (ESPORTEC), S.A au Capital de 38.150,37 €, Parc Aéronautique, 27 Avenue Georges Guynemer, 31770 COLOMIERS, 400 557 096 RCS TOULOUSE ;

Gérant de ORBIEU, Société Civile au Capital de 3.173.058 €, rue des Vignes, FERRALS LES CORBIERES 11200 LEZIGNAN LES CORBIERES, 384 134 979 RCS NARBONNE ;

Gérant de LA VOIX, Société Civile au Capital de 3.173.058 €, COZ CASTEL 22500 PAIMPOL, 383 737 566 RCS PAIMPOL ;

Gérant de la SCI DE L'ORATOIRE, SCI au Capital de 1.500 €, 10 avenue Edouard Serres 31770 COLOMIERS, 345 291 405 RCS TOULOUSE ;

Gérant de la SCI du 4 Rue Jules Védrières, SCI au Capital de 374.544 €, 4 Rue Jules Védrières 31000 TOULOUSE, 352 073 944 RCS TOULOUSE ;

Président de l'Association IERSET, 3 Avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE ;

Vice-Président de l'Association LE CERCLE D'OC, Place Marcel Dassault – 31700 BLAGNAC ;

Conseiller BANQUE de FRANCE de TOULOUSE, 4 Rue Deville 31000 TOULOUSE ;

Conseiller COMMERCE EXTERIEUR de la FRANCE, 22 Avenue Franklin Roosevelt BP 303 75365 PARIS CEDEX 08 ;

Président de la SOCIETE D'EPARGNE LOCALE DE TOULOUSE NORD, 42 Rue du Languedoc 31000 TOULOUSE ;

Administrateur de l'association FACE, 16 Rue Sébastopol – BP 394, 31007 TOULOUSE Cedex 6.

. *Fonction* : Contrat de travail dans la Société LP2C, S.A. à Conseil de Surveillance et à Directoire au Capital de 3.967.820 €, 25 chemin de Pouvourville 31400 TOULOUSE.

➤ **Pierre CALMELS**, Président du Directoire de la Société exerce également les mandats suivants dans les Sociétés ci-après désignées et les fonctions suivantes :

. *Mandats*

Administrateur et Vice-Président de ACTIA, S.A. au Capital de 15 443 593 €, 25 chemin de Pouvourville, 31400 TOULOUSE, 389 187 360 RCS TOULOUSE ;

Président du Conseil d'Administration de SODIELEC, S.A. au Capital de 3.583.056 €, route de Mayres BP 9, SAINT-GEORGES DE LUZENCON 12100 MILLAU, 699 800 306 RCS MILLAU ;

Président Directeur Général de PILGRIM, S.A. au Capital de 2.515.843,26 €, 25 chemin de Pouvourville 31400 TOULOUSE, 403 566 375 RCS TOULOUSE ;

Président du Conseil de Surveillance de LP2C, S.A. à Conseil de Surveillance et à Directoire au Capital de 3.967.820 €, 25 chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE, 384 043 352 RCS TOULOUSE ;

Administrateur de AIXIA, S.A au capital de 102.600 €, Allée B 130 – BP 282 Savoie-Technolac 73350 LE BOURGET DU LAC CEDEX, 381 805 514 RCS CHAMBERY .

Administrateur de IDE INGENIERIE, S.A. au Capital de 57.150 €, 25 chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE, 381 438 076 RCS TOULOUSE ;

Représentant permanent de ACTIELEC Technologies dans la Société MORS Technologies, S.A.S. au Capital de 130.000 €, La Confrerie BP 22 13610 LE PUY STE-REPARADE, 432 005 569 RCS AIX EN PROVENCE ;

Représentant permanent de ACTIELEC Technologies dans la Société CIPI, S.A. au Capital de 500.000 Dinars, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, 2080 Ariana Aéroport Tunisie, RC B 180122000 ;

Administrateur de ACTIA VIDEOBUS Paher S.A., Poligono Industrial « los Olivos », C/Calidad 66, 28906 GETAFE – MADRID (Espagne) ;

Administrateur de ACTIA DE MEXICO SA de CV, Prolongacion Saturno N°456 Bodega N°19, Colonia Nueva Industrial Vallejo, Delegacion Gustavo A. Madero, CP 07700 MEXICO D.F Mexique ;

Administrateur de KARFA CORPORATIVO SA de CV, Société de droit mexicain à Capital Variable, numéro d'identification fiscal KC 0940810384, dont le Siège Social est à MEXICO (CP 07700 MEXICO DF) Prolongacion Saturno n° 456, Colonia Nueva Industrial Vallejo Delegacion Gustavo A. Madero ;

Membre du conseil consultatif de ACTIA DO BRASIL (Brésil), Avenida Polônia, 344,90230-110 PORTO ALEGRE – RS Brésil ;

Administrateur de ACTIA CORP (USA), 57459 DeWitt St ELKHART – INDIANA 46517 ;

Administrateur de ACTIA ITALIA Srl, Corso Unione Sovietica 612/3/C, 10135 TORINO Italie ;

Administrateur de ALPHA RECYCLAGE FRANCHE COMTE, S.A. au Capital de 100 000 €, Mairie de Rochefort sur Nenon 39700 ROCHEFORT SUR NENON, 418 167 953 RCS DOLE ;

Administrateur de MEIGA, S.A. au Capital de 289.750 €, 99-101 route de Versailles 91165 CHAMPLAN, 350 183 182 RCS EVRY ;

Représentant permanent de SODIELEC dans la Société DATENO, S.A. au Capital de 816.000 €, rue Amiral Bérenger ZAC Ville-es-Passants II 35800 DINARD, 897 280 418 RCS SAINT-MALO ;

Vice-Président et Administrateur de FONDERIES FINANCIERE MERCIE, S.A. au Capital de 597.360 €, 25 chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE, 550 802 128 RCS TOULOUSE ;

Représentant permanent de LP2C dans la Société FONDERIE L. MERCIE, S.A. au Capital de 500.000 €, 11 avenue de la Marcaissonne 31400 TOULOUSE, 391 888 062 RCS TOULOUSE ;

Représentant permanent de SODIELEC dans la Société EBIM, S.A.S. au Capital de 945.600 €, ZI St-Joseph 04100 MANOSQUE, 378 940 555 RCS MANOSQUE ;

Représentant permanent de MEIGA dans la Société TECNO FRANCE, S.A. au Capital de 152.000 €, Z.I Les Bosquets II n° 9 A, 95540 MERY SUR OISE, 342 201 563 RCS PONTOISE ;

Gérant de la SCI LES COTEAUX DE POUVOURVILLE, Société Civile au Capital de 91.500 €, 25 chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE, 343 074 738 RCS TOULOUSE ;

Gérant de la SC LA VOIX, Société Civile au Capital de 3.173.058 €, COZ CASTEL 22500 PAIMPOL, 373 737 566 RCS PAIMPOL ;

Gérant de la SC ORBIEU, Société Civile au Capital de 3.173.058 €, rue des Vignes FERRALS LES CORBIERES 11200 LEZIGNAN LES CORBIERES, 384 134 979 RCS NARBONNE ;

Gérant de la Société SCIPIA, Société Civile à Capital Variable, 25 chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE, 344 081 278 RCS TOULOUSE ;

Gérant de la SCI DE L'ORATOIRE, SCI au Capital de 1.500 €, 10 avenue Edouard Serres 31770 COLOMIERS, 345 291 405 RCS TOULOUSE ;

Gérant de la SCI du 4 Rue Jules Védrières, SCI au Capital de 374.544 €, 4 Rue Jules Védrières 31000 TOULOUSE, 352 073 944 RCS TOULOUSE.

. *Fonction : néant*

➤ **Madame Marine CANDELON-BONNEMAISON**, Membre du Directoire de la Société exerce également les mandats suivants dans les sociétés ci-après désignées et les fonctions suivantes :

. *Mandats*

Membre du Directoire de LP2C, S.A. à Conseil de Surveillance et à Directoire au Capital de 3.967.820 €, 25 chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE, 384 043 352 RCS TOULOUSE ;

Administrateur de ACTIA, S.A. au Capital de 15 443 593 €, 25 chemin de Pouvoirville, 31400 TOULOUSE, 389 187 360 RCS TOULOUSE.

. *Fonction : Contrat de travail de Directeur dans la Société LP2C, S.A. à Conseil de Surveillance et à Directoire au capital de 3.967.820 €, 25 chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE .*

- **Madame Catherine MALLET**, Membre du Directoire de la Société exerce également les mandats suivants dans les Sociétés ci-après désignées et les fonctions suivantes :

. Mandats

Administrateur de FONDERIES FINANCIERE MERCIÉ, S.A. au Capital de 597.360 €, 25 chemin de Pourvoirville 31400 TOULOUSE, 384 043 352 RCS TOULOUSE ;

Administrateur de MORS Technologies, S.A.S. au Capital de 130.000 €, La Confrérie BP 22 13610 LE PUY STE-REPARADE, 432 005 569 RCS AIX EN PROVENCE ;

Administrateur de EBIM, S.A. au Capital de 945.600 €, ZI St-Joseph 04100 MANOSQUE, 378 940 555 RCS MANOSQUE ;

Administrateur de PILGRIM, S.A. au Capital de 2.515.843,26 €, 25 chemin de Pourvoirville 31400 TOULOUSE, 403 566 375 RCS TOULOUSE.

Membre du Directoire de la Société LP2C S.A. à Conseil de Surveillance et à Directoire au capital de 3.967.820 €, 25 chemin de Pourvoirville 31400 TOULOUSE .

. Fonction : Contrat de travail d'Attaché de Direction dans ACTIELEC Technologies, S.A. au Capital de 12.864.906 €, 25 chemin de Pourvoirville 31400 TOULOUSE.

- **La Société SALVEPAR**, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats suivants dans les sociétés ci-après désignées.

. Mandats

Administrateur de AFICA – AFFINAGE CHAMPAGNE ARDENNES, Société au Capital de 1.216.000 €, BP 13, 51100 BAZANCOURT, 336 780 408 RCS REIMS ;

Administrateur de CONFLANDEY, Société au Capital de 1.452.600 €, 130 rue Amelot 75011 PARIS, 306 844 259 RCS PARIS ;

Administrateur de CROMETAL, Société au Capital de 14.056.988,49 €, 251 boulevard Péreire 75582 PARIS CEDEX 17, 562 086 967 RCS PARIS ;

Administrateur de FAVI, Société au Capital de 960.000 €, LE LAITON INJECTE, BP 5, 80490 HALLENCOURT, 778 151 563 RCS ABBEVILLE ;

Administrateur de GEODIS, Société au Capital de 91.991.320 €, 183 avenue de Clichy 75017 PARIS, 542 084 322 RCS PARIS ;

Administrateur de GROUPE LIPPI, Société au Capital de 1.897.000 €, La Fouillouse 16440 MOUTHIER, 304 541 246 RCS ANGOULEME ;

Administrateur de NORINCO, Société au Capital de 2.667.857,80 €, 25 rue Aristide Briand BP 157 60111 MERU CEDEX, 592 029 425 RCS BEAUVAIS ;

Administrateur de PARSA – SOCIETE SAVOISIENNE DE PARTICIPATIONS, Société au Capital de 1.600.000 €, 21 boulevard de la Madeleine 75038 PARIS CEDEX 01, 322 791 740 RCS PARIS ;

Administrateur de RG SAFETY, Société au Capital de 18.563.825 €, 74 rue du Docteur Lemoine 51100 REIMS, 420 625 394 RCS REIMS ;

Administrateur de SAMSE, Société au Capital de 2.710.754 €, 26 rue du Colonel Dumont 38000 GRENOBLE, 056 502 248 RCS GRENOBLE.

➤ **Monsieur Pierre DEGEORGE**, représentant permanent de la Société SALVEPAR, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats suivants dans les Sociétés ci-après désignées et les fonctions suivantes :

. *Mandats*

Représentant Permanent de la Société SALVEPAR aux Conseils de :

AFICA – AFFINAGE CHAMPAGNE ARDENNES, Société à Conseil d'Administration au Capital de 1.216.000 €, BP 13 51100 BAZANCOURT, 336 780 404 RCS REIMS ;

FAVI, Société à Conseil d'Administration au Capital de 960.000 €, LE LAITON INJECTE BP 5 80490 HALLENCOURT, 778 151 563 RCS ABBEVILLE ;

GROUPE LIPPI, Société à Conseil d'Administration au Capital de 1.897.000 €, La Fouillouse 16440 MOUTHIER, 304 541 246 RCS ANGOULEME ;

RG SAFETY, Société à Conseil d'Administration au Capital de 18.563.825 €, 74 rue du Docteur Lemoine 51100 REIMS, 420 625 394 RCS REIMS ;

SG Finance Praha, Société à Directoire et Conseil de Surveillance, en République Tchèque.

PARSA – SOCIETE SAVOISIENNE DE PARTICIPATIONS, Société au Capital de 1.600.000 €, 21 boulevard de la Madeleine 75038 PARIS CEDEX 01, 322 791 740 RCS PARIS ;

. *Fonction* : Directeur Général Adjoint de la SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, d'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS – SALVEPAR, S.A. au Capital de 12.523.408 €, 21 boulevard de la Madeleine 75038 PARIS CEDEX 01, 552 004 327 RCS PARIS.

- **Monsieur Jean LAGASSE**, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats suivants dans les Sociétés ci-après désignées et les fonctions suivantes :

. *Mandats*

Membre du Conseil de Surveillance de la BANQUE COURTOIS, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 17.383.880 €, 33, rue de Rémusat BP 615 31001 TOULOUSE, 302 182 258 RCS TOULOUSE.

. *Fonction* : néant

- **Monsieur Günther THRUM**, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats suivants dans les Sociétés ci-après désignées et les fonctions suivantes

. *Mandats*

Gérant de SIDMIA, Société en Commandite Simple au Capital de 353.400 €, 58 Avenue du Général Leclerc 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, 722 044 764 RCS NANTERRE ;

Gérant de la Société SIDMIA INTERNATIONAL, SARL au Capital de 15.000 €, 58 Avenue du Général Leclerc 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, 348 900 564 RCS NANTERRE.

. *Fonction* : néant

V.3. Mandataires indépendants

Critères retenus : n'est pas considéré comme mandataire indépendant :

- Tout cadre supérieur, ancien cadre supérieur ou salarié de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales ;
- Tout actionnaire, tout représentant ou salarié d'un actionnaire qui agissant seul ou de concert, détient au moins 5 % du nombre total des droits de vote de la Société ;
- Toute autre personne ayant avec la Société un lien susceptible d'entraver l'exercice de ses responsabilités en tant que membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Liste des mandataires sociaux indépendants :

- Jean LAGASSE Vice Président du Conseil de Surveillance.

Situation de chacun des mandataires au regard de ces critères : Le Conseil de Surveillance a examiné la situation de chacun des mandataires au regard des critères d'indépendance retenus et est arrivé aux conclusions suivantes : L'ensemble des personnes ci-dessous répond aux critères énumérés ci-dessus :

- Jean LAGASSE est actionnaire au porteur, à titre personnel.

Nombre d'actions devant être détenues par un membre du Conseil de Surveillance : les statuts de la Société prévoient qu'il est nécessaire de détenir une action de la Société pour être membre du Conseil de Surveillance.

Nombre de membre Conseil de Surveillance élus par les salariés : les membres du Conseil de Surveillance ont tous été élus lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002. Aucun membre n'est issu de l'élection prévue pour la nomination des membres salariés.

Nombre de censeurs nommés : Deux censeurs ont été nommés par le premier Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 12 novembre 2002.

V.4. Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire

ACTIELEC Technologies S.A., initialement Société dotée d'un Conseil d'Administration, est devenue une Société à Conseil de Surveillance et Directoire lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Novembre 2002. Le Conseil de Surveillance n'a pas encore mis en place de règlement intérieur.

Au cours de l'année 2002, se sont tenus :

- Trois Conseils d'Administration ;
- Deux Conseils de Surveillance.

Le taux de présence des membres de l'ensemble de ces Conseils est de 97 % de membres présents ou représentés (dont 17 % de membres représentés).

Activité des comités au cours de l'exercice écoulé

- ✓ Comité des comptes :

A ce jour, aucun Comité des Comptes n'a été créé. Le projet est à l'étude.

- ✓ Comité des rémunérations :

A ce jour, aucun Comité des Rémunérations n'a été créé. Le projet est à l'étude.

- ✓ Comité des nominations :

A ce jour, aucun Comité des nominations n'a été créé. Le projet est à l'étude.

V.5. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptation

Aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Il sera proposé aux actionnaires la nomination de Monsieur Pierre CALMELS en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Pierre CALMELS, démissionnaire de son mandat de membre du Directoire est l'un des actionnaires fondateurs de la Société.

Il ne sera pas mandataire indépendant.

V.6. Les jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été attribué aux membres du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire au cours de l'exercice 2002.

Les rémunérations des mandataires perçues au titre de l'exercice :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunérations		Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunérations			
Pierre CALMELS	0	0	0	0	0
Marine CANDELON	0	0	0	0	0
Pierre DEGEORGE/SALVEPAR	0	0	0	0	0
Bruno DENIS	0	0	0	0	0
Jean LAGASSE	0	0	0	0	0
François LOSI	0	0	0	0	0
Catherine MALLET	0	55 500	2 100	0	0
Louis PECH	0	0	0	0	0
Günther THRUM	0	0	0	0	0
TOTAL	0	55 500	2 100	0	0

Les montants sont exprimés en valeurs brutes.

VI. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

VII. LES SALARIES

VII.1. Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce représentait 0 % du Capital Social de la Société.

VII.2. Augmentation de capital réservée

La participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3% du Capital Social de la Société et l'Assemblée n'ayant pas été convoquée sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E ou d'un P.P.E.S.V., il lui appartient de statuer sur un tel projet.

A cet effet nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une durée de 5 ans tous pouvoirs à l'effet de réaliser une telle augmentation dans la limite de 3 % du capital, aux moments et conditions qu'il jugera opportuns.

VII.3. Nomination d'actionnaires salariés en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Nous vous informons que le Conseil n'a reçu aucune candidature.

VII.4. Désignation de membres du Conseil de Surveillance par les salariés

La participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du Capital Social de notre Société il n'y a pas lieu de prévoir la mise en place des dispositions relatives à la désignation de membres du conseil de surveillance par les salariés

VII.5. Mise en place d'options de souscription ou d'achat d'actions

Il sera proposé aux actionnaires de déléguer au Directoire, pour une durée de 38 mois, la faculté de consentir des options de souscription et d'achat d'actions.

Ces options seront attribuées en tant qu'élément de motivation pour les directeurs du Groupe, afin de continuer à améliorer notre rentabilité dans la perspective d'une progression de notre cours de Bourse.

Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total supérieur à 500 000 actions et devront être exercées dans un délai maximal de huit ans.

En conséquence, l'Assemblée Générale donnera tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, notamment déterminer les sociétés, les membres du personnel et les mandataires sociaux concernés, ainsi que le nombre des actions pouvant être souscrites ou achetées par chacun d'eux. Ces conditions pourront notamment comporter des clauses conditionnant l'exercice de ces options à la réalisation de certains objectifs fixés par le Directoire, ainsi que des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Le prix à payer lors de la levée d'option de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire sans que ce prix puisse être inférieur à la limite alors en vigueur visée à l'article L. 225-177 du Code de Commerce.

Dans le cas d'option d'achat, ce prix ne pourra pas non plus être inférieur à la limite alors en vigueur visée à l'article L. 225-179 dudit code. Toutefois, si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations financières ou sur titres prévues par l'article L. 225-181 dudit code, le Directoire procédera, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties aux bénéficiaires des options pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

La présente autorisation devra comporter, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription. L'augmentation du Capital Social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société. Le Directoire constatera, s'il y a lieu, dans les conditions légales, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription et apportera les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du Capital Social et au nombre des actions qui le représentent.

Si les actionnaires sont d'accord, le Directoire disposera alors de tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les dates de levée des options, en suspendre temporairement l'exercice en cas d'opérations financières et arrêter toutes autres modalités de ces options.

Le Directoire fixera la politique d'attribution des options dès la mise en œuvre par le Directoire de la délégation donnée par l'assemblée générale.

VIII. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225- 38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L 225-88 du Code de Commerce.

IX. LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

IX.1. Effectif global et modification sur l'exercice 2002

Les 28 entités constituant le Groupe regroupaient, au 31 décembre 2002, 1 715 personnes réparties entre la FRANCE (921 personnes) et les 12 pays étrangers (794 personnes).

En FRANCE, les embauches faites en 2002 se sont élevées à 95 personnes, 59 en CDD et 36 en CDI. Leur recrutement n'a pas posé de problèmes particuliers ; à noter cependant, une difficulté pour recruter des cadres commerciaux de bon niveau sur des sites hors grandes agglomérations.

La moyenne mensuelle en FRANCE de personnes extérieures employées par le Groupe est de 37.

Le contingent d'heures supplémentaires est insignifiant.

IX.2. Horaires et absentéisme

Dans le cadre de la législation française, les cadres et assimilés cadres sont employés selon un forfait annuel de jours de travail ; les autres employés bénéficient de l'horaire hebdomadaire légal de 35 heures en temps plein, et en moyenne de 27 heures 30, en temps partiel.

En FRANCE, l'absentéisme est inférieur à 5%, la cause principale en étant la maladie. Le taux d'accident du travail est faible, inférieur à 1,5%.

IX.3. Rémunération et égalité professionnelle

La masse salariale totale chargée du Groupe est de 53,797 M€, représentant 30,55% du Chiffre d'Affaires.

Son évolution par rapport à 2001 a été de 3,7%. L'évaluation de l'effectif correspondant est difficile à interpréter du fait des changements de périmètre.

En FRANCE, les programmes de participation et d'intéressement sont normalement appliqués.

L'égalité professionnelle hommes-femmes est respectée ; à noter que les organes de direction du Groupe sont féminins à 67%.

IX.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Du fait de la dimension humaine des plus grosses entités (toujours inférieure à 500 personnes), les relations professionnelles sont bonnes voire excellentes.

En FRANCE, le bilan des accords collectifs est bon ; à noter la réussite de la fusion des deux entités toulousaines ACTIA S.A. et ALCYON PRODUCTION SYSTEM S.A. représentant pourtant des populations d'employés très différentes (R&D et commercial d'une part, production électronique d'autre part).

IX.5. Hygiène et Sécurité

(se rapporter au chapitre X traitant des questions environnementales).

IX.6. Formation

En FRANCE, les plans de formation sont généralisés dans toutes les entités, les budgets dépassent souvent le minimum légal.

IX.7. Travailleurs handicapés

Il faut noter un déficit important du nombre de personnes handicapées employées dans le Groupe en FRANCE, par rapport au niveau légal : 1,7% au lieu de 6,0%. Malgré la sous-traitance particulière orientée vers les CAT et autres centres de réinsertion, un effort certain est à conduire à ce sujet.

IX.8. Œuvres sociales

Le fonctionnement des différents organismes afférents n'offre pas de commentaires particuliers.

IX.9. Sous-traitance

896 personnes (52,2% de l'effectif) sont affectés à des travaux directs et indirects de production, dont 403 (23,5%) à l'assemblage final ou au montage de produits. La production de base de composants relève donc de 493 employés : ceci entraîne une sous-traitance extérieure importante, variable en fonction de la localisation géographique des différentes entités par rapport aux principaux centres de production appartenant au Groupe.

IX.10. Impact territorial

Du fait de l'internationalisation du Groupe, bientôt implanté dans 14 pays différents, sa croissance se fera essentiellement à l'étranger, sans suppression d'emplois en FRANCE pour autant que sa survie soit assurée.

IX.11. Relations extérieures

Le Groupe entretient d'excellentes relations avec les établissements d'enseignement grâce auxquels il conduit d'importantes activités de recherche et dont il reçoit de nombreux stagiaires.

En ce qui concerne les associations d'insertion, voir le §IX-7.

Aucun différend n'est à signaler avec les associations de défense de l'environnement ou de consommateurs, pas plus qu'avec les populations riveraines.

IX.12. Ethique et sous-traitance

Les sous-traitants sont régulièrement audités au titre des engagements de qualité pris envers les clients : à cette occasion, les règles d'éthique liées au travail des enfants ou de personnes asservies sont vérifiées suivant en cela les recommandations de l'O.I.T.

IX.13. Filiales étrangères

Les mêmes règles régissant les entités françaises sont appliquées à la conduite des filiales étrangères, dans le respect de leurs lois nationales.

X. LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

De manière à donner les informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement, conformément à l'article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 (pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales), un audit a été réalisé début 2003 par chacune des 9 entreprises du Groupe présentes en France :

ACTIELEC Technologies

- **ACTIA - Toulouse** (31)
- **MEIGA - Champlan** (91)
- **AIXA - Le Bourget du Lac** (73)
- **ATON Systèmes – Maisons Alfort** (94)
- **ACTIA - Colomiers** (31)
- **SODIELEC – St Georges de Luzençon** (12)
- **DATENO – Dinard** (35)
- **MORS Technologies – Puy Sainte Réparate** (13)
- **EBIM – Manosque** (04)

X.1. Consommations et rejets

X.1.1. Consommations de ressources en eau

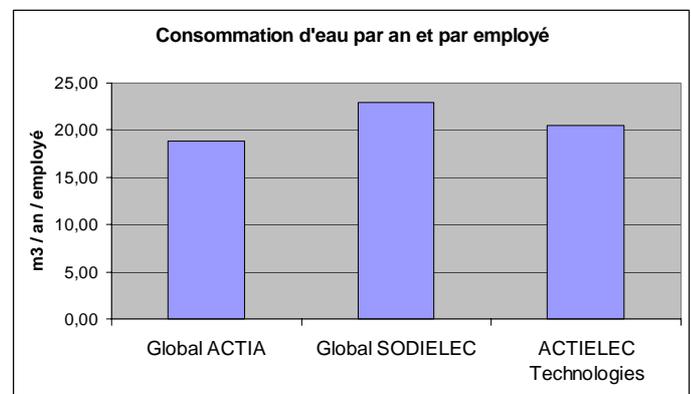
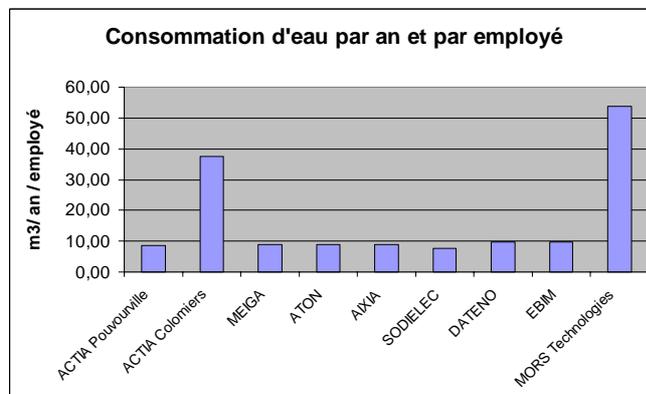
La consommation totale d'eau sur les 9 sites en 2002 est de 18 900 m³.

L'eau consommée sur l'ensemble des sites est en grande majorité issue du réseau de distribution d'eau potable (13 900 m³ en 2002, soit 74 % de la consommation totale) ; seul le site d'ACTIA Colomiers procède à un prélèvement privé dans un puits (5 000 m³ prélevé en 2002).

Ramenée au nombre d'employés, la consommation de l'ensemble des sites en 2002 est de l'ordre de 20 m³/an/employé.

Sites	ACTIA Pouvourville	ACTIA Colomiers	MEIGA	ATON	AIXIA	Global ACTIA	SODIELEC	DATEN0	EBIM	MORS Technologies	Global SODIELEC	ACTIELEC Technologies
Consommation d'eau par employé et par an (m ³ /an/employé)	8,45	37,50	8,98	9	9	10,06	7,74	9,67	9,80	53,81	22,88	20,50

Indicateur de consommation d'eau par employé sur l'année 2002 (m³ / employé / an)



Les consommations des sites (sauf ACTIA Colomiers et sauf MORS Technologies dont la consommation élevée d'eau fait l'objet d'une analyse interne) sont significatives d'une activité « de services - études » : la consommation journalière de l'eau approche les 50 litres par jour et par employé, en comparaison à la consommation moyenne d'eau à usage domestique qui est de l'ordre de 150 à 200 litres par jour et par personne.

X.1.2. Consommation matières premières

L'activité de la Société ne consomme pas directement de matières premières extraites du milieu naturel puisqu'elle intervient sur des produits déjà en partie manufacturés (composants électroniques, câbles électriques...), essentiellement composés de métaux et de matières plastiques.

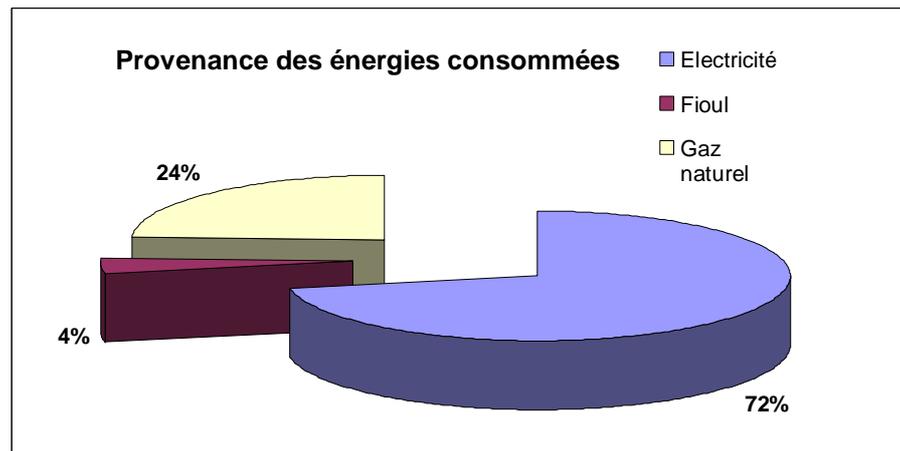
X.1.3. Consommation énergie

Trois types d'énergie sont utilisés sur l'ensemble des sites :

- l'électricité : 3 531 MWh (2002),
- le fioul : 188 MWh (2002)
- le gaz naturel : 1 193 MWh (2002)

La consommation totale d'énergie sur l'ensemble des sites s'élève sur l'année 2002 à 4 912 MWh.

La consommation d'énergie par les différentes sources se répartit comme suit :



Les graphes suivants illustrent l'énergie consommée en 2002 ramenée au nombre d'employés :

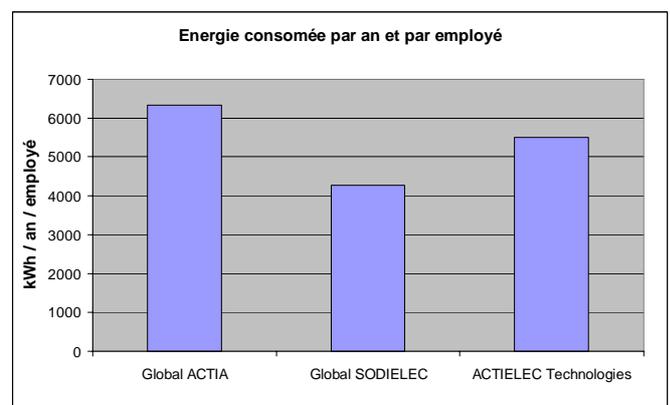
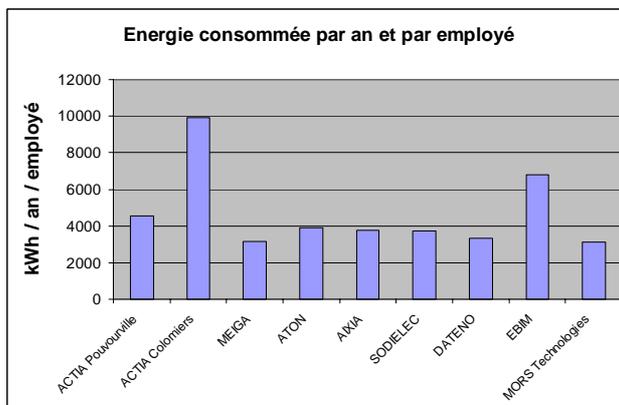


Tableau récapitulatif des consommations énergétiques :

Sites	ACTIA Pouzouville	ACTIA Colomiers	MEIGA	ATON	AXIA	Global ACTIA	SODIELEC	DATENO	EBIM	MORS Technologies	Global SODIELEC	ACTIELEC Technologies
Consommation par employé (kWh / an / employé)	4559	9906	3168	3917	3771	6331	3705	3341	8822	3115	4259	5505

Le ratio moyen de consommation annuel énergétique sur l'ensemble des sites est de 5 505 kWh/an/employé.

X.1.4. Conditions d'utilisation des sols

L'activité de l'ensemble des sites n'utilise pas les sols en tant que tel, si ce n'est pour l'implantation des bâtiments.

L'ensemble des sites représente une emprise globale sur les sols de 12 hectares, dont 65 % de la surface est occupé par des espaces verts entretenus.

X.1.5. Rejets dans l'air

Les activités réalisées sur les sites ne sont pas à l'origine de rejets significatifs dans l'atmosphère. Près de 75 % de l'énergie consommée est électrique ce qui ne génère pas de gaz à effet de serre (CO₂, ...)

Bien que les rejets dans l'atmosphère soient considérés comme très faibles, une estimation de ces rejets va être menée sur l'année 2003 dans le cadre de l'opération d'«audit environnemental simplifié » prévue sur l'ensemble des 9 sites.

X.1.6. Rejets dans l'eau, dans les sols

Les activités réalisées sur les sites ne sont pas à l'origine de rejets significatifs dans l'eau ou dans les sols: les eaux usées présentent un caractère « domestique » et sont rejetées dans le réseau d'assainissement communal pour être traitées en station d'épuration, les produits potentiellement polluants ne sont pas stockés à même le sol, l'ensemble des activités étant réalisé dans des bâtiments couverts à sol étanche.

Les réseaux d'eaux du site d'ACTIA Colomiers, principal site de production, est du type séparatif : les eaux pluviales rejoignent le réseau d'eaux pluviales local.

Dans le cadre de l'opération d'«audit environnemental simplifié » qui sera mené en 2003, la gestion des réseaux et des rejets sera analysée.

X.1.7. Nuisances sonores ou olfactives

Au regard des activités peu bruyantes et non-odorantes exercées sur ces sites, aucune nuisance sonore ou olfactive n'a été signalée par le voisinage sur l'année 2002.

X.1.8. Déchets

Les déchets issus des activités de l'ensemble des sites sont essentiellement des emballages (cartons, palettes, housses plastiques, ...), des déchets de bureau, des rebuts de fabrication et quelques déchets dangereux.

Ces déchets ne sont pas éliminés ou traités sur place, ils sont stockés provisoirement avant d'être régulièrement évacués vers les filières de recyclage, de valorisation ou de traitement.

Le recyclage déjà mis en place sur les sites concerne surtout les cartons, les papiers, les plastiques et les métaux.

Une politique active de tri a été développée sur 5 sites et sera intensifiée, notamment à partir de l'«audit environnemental simplifié » qui sera réalisé en 2003.

Les 2 sites ACTIA de Toulouse et Colomiers (représentant plus de 50 % de l'effectif français du Groupe), qui ont mis en place des démarches de management environnemental, ont évalué les ratios de production de déchets sur l'année 2002 qui s'élèvent à :

- 100 kg / an / employé pour ACTIA Toulouse (Bureaux d'études)
- 290 kg / an / employé pour ACTIA Colomiers (Production)

A titre de comparaison, les déchets ménagers représentent environ 370 kg/an/habitant.

X.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement naturel

Les activités des sites n'entraînent pas d'atteintes significatives à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales :

d'une part parce étant donné la quasi absence de rejets atmosphériques (peu de gaz à effet de serre étant donné que près de 75 % de l'énergie consommée est électrique), d'émissions sonores et d'utilisation directe du milieu naturel (utilisation des sols, consommations de matières premières, ...),

d'autre part parce que des mesures pour limiter les rejets liés aux eaux usées, aux produits potentiellement polluants sont déjà en place :

les eaux usées (essentiellement domestiques) rejoignent le réseau d'assainissement et sont traitées en station d'épuration,
les produits potentiellement polluants pour les eaux et les sols sont stockés sous rétention, ils ne sont pas en contact direct avec le sol.

Rappelons ici que les espaces verts présents sur les sites occupent 65 % de la surface totale, ce qui témoigne d'une bonne intégration paysagère des activités dans leur contexte local.

X.3. Démarches d'évaluation et de certification

Les deux sites d'ACTIA Toulouse et d'ACTIA Colomiers (plus de 50 % de l'effectif total des 9 sites) se sont engagés en 2002 dans une démarche de certification ISO 14001.

Ces deux sites devraient ainsi être certifiés ISO 14001 courant 2003.

L'«audit environnemental simplifié » qui sera réalisé en 2003 sur l'ensemble des 9 sites, constituera une première étape vers une évaluation environnementale précise de ces sites.

X.4. Mesures prises pour assurer la conformité

A travers les systèmes de management environnemental initiés en 2002 sur les sites d'ACTIA Toulouse et d'ACTIA Colomiers, une analyse détaillée de la conformité a été réalisée en 2002 sur ces deux sites ; la veille réglementaire et les processus de suivi qui en découlent assurent le maintien de leur conformité réglementaire.

L'«audit environnemental simplifié » qui sera mené en 2003 sur les autres sites permettra d'étendre le processus de vérification de conformité réglementaire.

X.5. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences

Compte tenu :

- des dangers très limités en cas de dysfonctionnement des sites,
- des mesures déjà en place pour limiter les impacts des sites, en fonctionnement normal, sur l'environnement (évacuation des déchets, raccordement des eaux usées au réseau, ...)
- des démarches de certification environnementale engageant les sites sur une amélioration continue et une meilleure maîtrise de leurs impacts environnementaux,

aucune dépense significative n'a été nécessaire sur l'exercice 2002 pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement.

X.6. Organisation interne de la gestion de l'environnement

Une personne au sein de la Direction Administrative du Groupe ACTIELEC a la charge de coordonner l'ensemble des actions environnementales, avec le soutien d'un bureau d'études et de conseils en environnement.

Lors de la mise en œuvre des démarches de management environnemental des deux sites ACTIA Toulouse et ACTIA Colomiers, un poste de coordinateur environnement, supervisé par la Direction des Systèmes ACTIA - Qualité /Environnement, a été mis en place.

Ce coordinateur environnement a suivi des formations relatives au management environnemental.

La mise en place de la norme ISO 14001 exigeant la formation et l'information des salariés en matière d'environnement, la session générale de sensibilisation a déjà été effectuée sur le site d'ACTIA Colomiers auprès des 202 employés que compte l'entreprise. Un plan de formation et un planning de sensibilisation ont été établis dans le cadre du système de management environnemental.

L'organisation interne de la gestion des risques en cas d'accident a été menée sur les sites ayant engagé une démarche pour la mise en place d'un système de management environnemental (ACTIA Toulouse et ACTIA Colomiers), système qui exige l'identification et l'évaluation des situations d'urgence (comme les accidents de pollution) afin de mieux y pallier avec obligation de rédiger une procédure de « réponse aux situations d'urgence », ainsi que d'identifier ces dernières.

Enfin, les sites du Groupe ne présentent pas de risque d'accidents de pollution ayant des conséquences au-delà de leur périmètre.

X.7. Montants des provisions et garanties

Au regard des activités du Groupe qui ne représentent pas de risque significatif en matière d'environnement, aucune provision et garantie n'a été contractée sur l'année 2002, ni sur les exercices antérieurs.

X.8. Montants des indemnités versées sur l'exercice et actions réparatrices

Aucune indemnité n'a du être versée en 2002 suite à un problème ou accident environnemental. Aucune action réparatrice en matière d'environnement n'a été nécessaire en 2002.

X.9. Objectifs assignés pour les filiales à l'étranger

Les sites français se sont engagés dans une voie de progression visant à mieux prendre en compte les différents aspects de l'environnement dans les activités des sites.

Pour l'année 2002, un effort de centralisation des informations a été réalisé au niveau des sites français, il sera poursuivi en 2003 par un «audit environnemental simplifié » qui sera mené sur l'ensemble des sites présents sur le territoire français.

Les sites implantés à l'étranger présentent les mêmes caractéristiques que les sites français : les conséquences de leurs activités vis-à-vis de l'environnement sont extrêmement limitées.

Toutefois, la prise en compte de l'environnement sera progressivement étendue aux filiales étrangères, conformément aux réglementations en vigueur sur chacun des territoires et au-delà, dans le cadre de l'engagement volontaire du Groupe ACTIELEC Technologies.

XI. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions.

XI.1. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé.

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2002, faisant ressortir un Résultat d'Ensemble Consolidé de – 3 470 603 €.

Vous aurez ensuite, dans une troisième résolution, à approuver les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce. Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Si vous approuvez les comptes et le bilan du dernier exercice clos de ACTIELEC Technologies S.A., nous vous proposons, dans une quatrième résolution de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

Report à Nouveau « solde créditeur »		10 406 178,49 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de		1 713 365,63 €

Affectation

Compte « Report à nouveau »	12 119 544,12 €	
TOTAUX	12 119 544,12 €	12 119 544,12 €

La cinquième résolution concernera la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, portant ainsi le nombre total à cinq membres.

La sixième résolution portera sur l'autorisation à donner au Directoire de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

XI.2. De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

La septième résolution permettra de modifier les statuts de la Société par une refonte de l'objet social.

La huitième résolution insérera une clause permettant l'adoption du régime des Titres au Porteur Identifiable (TPI).

La neuvième résolution aura pour objet la mise en place par votre Directoire d'un plan de souscription et/ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes.

La dernière résolution sera consacrée aux pouvoirs à conférer.

XII. CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE DIRECTOIRE

A large, faint, light gray version of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, serving as a background for the title.

Comptes consolidés au 31 Décembre 2002

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2002
En Euros

ACTIF CONSOLIDE	MONTANTS			31/12/2001
	31/12/2002			
Rubriques	Brut	Amortissement	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Ecart d'acquisition	28 374 371	5 768 378	22 605 993	23 024 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	29 564	21 764	7 800	13 289
Frais de recherche	16 312 301	1 925 822	14 386 479	12 099 819
Concessions, brevets et marques	4 946 890	3 526 740	1 420 150	1 217 816
Fonds commercial	16 161		16 161	28 984
Autres immobilisations incorporelles	83 920	14 635	69 285	10 970
Acomptes et avances			0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 693 888	16 985	1 676 903	1 845 483
Constructions	12 015 925	4 515 075	7 500 850	8 499 106
Installations Techniques	24 113 604	18 487 259	5 626 345	7 302 032
Autres immobilisations corporelles	11 371 303	8 237 512	3 133 791	2 953 493
Immobilisations en cours	172 314		172 314	149 176
Avances et acomptes			0	78 989
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations	852 070	446 657	405 413	635 836
Titres des sociétés M.E.	586 247		586 247	534 309
Créances sur participations	677 413	420 201	257 212	162 180
Autres titres immobilisés	166 684	91 184	75 500	80 899
Prêts	602		602	
Autres immobilisations financières	196 213		196 213	301 467
ACTIF IMMOBILISE	101 609 470	43 472 212	58 137 258	58 938 480
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières	22 400 631	3 655 059	18 745 572	25 793 630
En cours de biens	2 882 914		2 882 914	3 817 729
En cours de services	6 014 316	27 390	5 986 926	4 540 908
Produits intermédiaires et finis	9 139 038	684 983	8 454 055	9 485 903
Marchandises	8 407 509	1 350 935	7 056 574	8 299 041
Avances, acomptes sur commandes	534 311		534 311	1 025 380
Clients	42 564 354	964 564	41 599 790	53 522 726
Actifs d'impôts différés	7 341 907		7 341 907	5 873 139
Autres créances	9 154 709	89 548	9 065 161	13 105 985
Capital, appelé non versé			0	
Actions propres	441 718	317 926	123 792	214 283
Autres valeurs mobilières	91 284	809	90 475	255 756
Disponibilités	5 239 902	47 145	5 192 757	10 341 096
Charges constatées d'avance	999 510		999 510	964 877
ACTIF CIRCULANT	115 212 103	7 138 359	108 073 744	137 240 453
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir	112 646		112 646	169 968
Primes remboursement obligations			0	
Ecart de conversion actif			0	
TOTAL GENERAL	216 934 219	50 610 571	166 323 648	196 348 901

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2002
En Euros

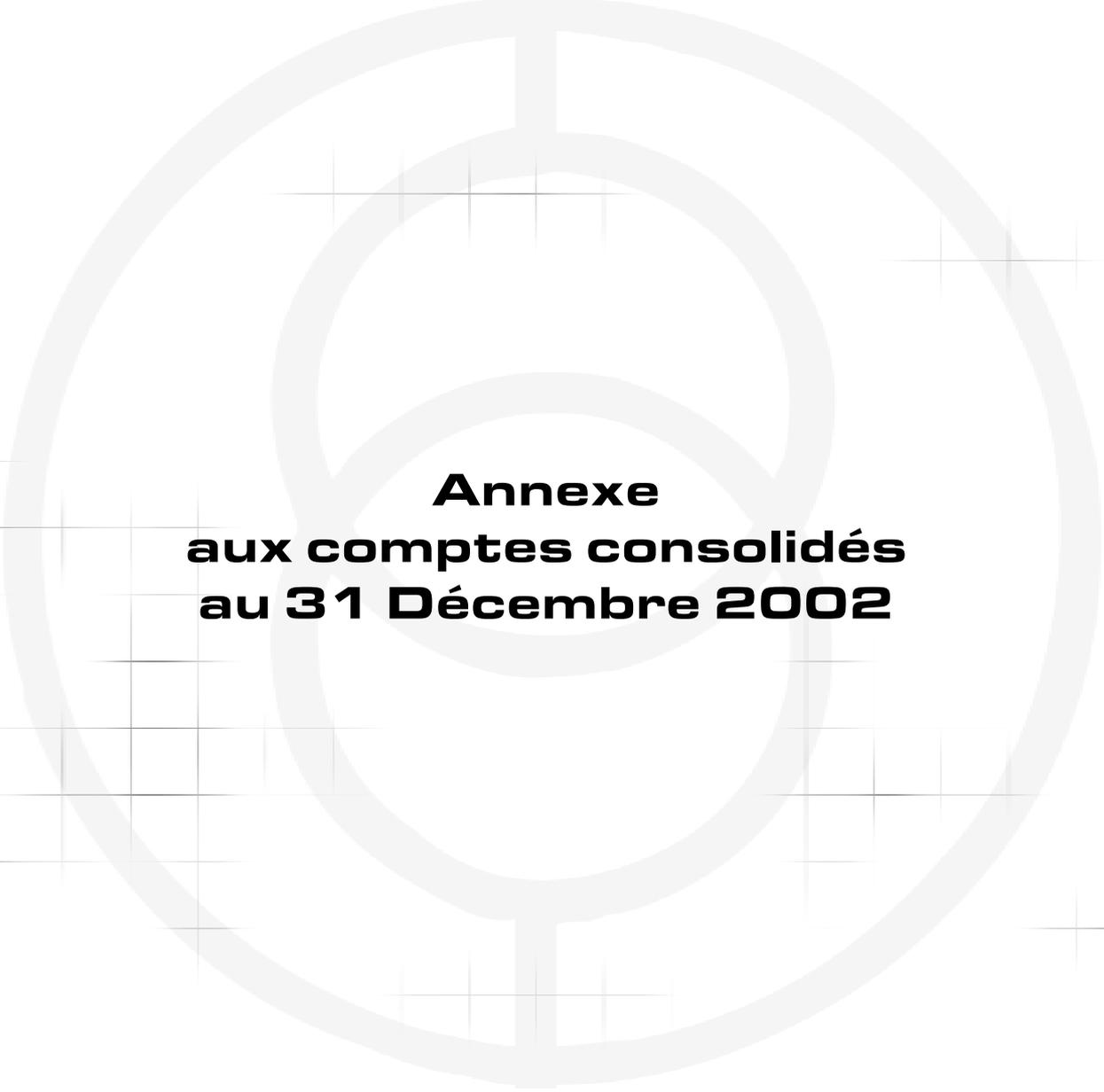
PASSIF CONSOLIDE Rubriques	MONTANTS	
	31/12/2002	31/12/2001
Capital Social	12 864 906	12 864 906
Prime d'émission	9 276 980	9 276 980
Ecart de réévaluation du groupe		
Réserve légale	1 286 491	1 160 116
Réserves statutaires ou cointercontractuelles		
Réserves règlementées	189 173	189 173
Autres réserves		
Réserves groupe	6 913 339	14 457 583
Ecarts de conversion du groupe	-788 942	392 784
Report à nouveau	10 406 178	
Résultat du Groupe	-3 369 749	3 692 615
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
CAPITAUX PROPRES	36 778 376	42 034 157
Intérêts hors groupe	3 045 353	4 180 370
Résultat hors groupe	-100 854	227 765
INTERETS MINORITAIRES	2 944 499	4 408 135
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées	1 205 430	3 356 238
AUTRES FONDS PROPRES	1 205 430	3 356 238
Ecart d'acquisition négatif		
Provisions pour risques	376 085	1 378 115
Provisions pour charges	2 162 489	2 015 005
Passifs d'impôts différés	3 264	49 931
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 541 838	3 443 051
Emprunts obligataires convertibles	1 443 600	1 143 396
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès d'établissements de crédit	64 575 180	65 451 775
Emprunts et dettes financières diverses	1 842 523	1 800 200
Avances, acomptes reçus sur commandes	3 098 747	6 028 659
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 157 577	38 346 206
Dettes fiscales et sociales	12 891 699	14 620 203
Dettes sur immobilisations	2 078 489	2 280 663
Autres dettes	3 673 198	6 908 171
Produits constatés d'avance	6 092 492	6 528 047
DETTES ET REGULARISATIONS	122 853 505	143 107 320
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	166 323 648	196 348 901

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
En Euros

RUBRIQUES	MONTANTS	
	31/12/2002	31/12/2001
Ventes de marchandises	25 354 711	14 940 422
Production vendue de biens	121 804 687	138 861 495
Production vendue de services	28 936 899	29 815 473
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	176 096 297	183 617 390
Production stockée	- 410 844	1 265 996
Production immobilisée	4 851 883	4 181 947
Subventions d'exploitation	208 998	399 077
Reprises amorts., provisions, transfert	3 716 656	3 390 656
Autres produits	67 770	206 593
PRODUITS D'EXPLOITATION	184 530 760	193 061 659
Achats de marchandises	16 067 936	15 657 102
Variation de stocks de marchandises	1 137 485	- 4 838 807
Achats de matières premières	67 417 395	86 798 089
Variation de stocks matières premières	2 084 466	- 9 877 907
Autres achats et charges externes	31 510 764	31 836 716
Impôts, taxes et versements assimilés	2 621 334	3 027 931
Salaires et traitements	39 847 144	38 718 395
Charges sociales	13 950 450	13 182 589
Dotations amortissements immobilisations	5 671 426	5 290 034
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions actif circulant	2 598 100	1 807 843
Dotations provisions risques et charges	409 541	883 882
Autres charges	703 787	169 225
CHARGES D'EXPLOITATION	184 019 828	182 655 092
RESULTAT D'EXPLOITATION	510 932	10 406 567
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
En Euros

RUBRIQUES	MONTANTS	
	31/12/2002	31/12/2001
Produits financiers de participations	23 361	8 407
Produits des autres valeurs mobilières	3 570	8 821
Autres intérêts et produits assimilés	156 872	141 725
Reprises provisions, transferts charges	126 197	113 391
Différences positives de change	1 303 601	889 881
Produits nets / cessions valeurs mobil.	10 544	7 104
Ecart de conversion		445
PRODUITS FINANCIERS	1 624 145	1 169 774
Dotations financ. Amortissem. Provisions	323 718	147 043
Intérêts et charges assimilées	4 266 866	4 367 055
Différences négatives de change	2 124 756	732 125
Charges nettes / cessions valeurs mobil.		7
CHARGES FINANCIERES	6 715 340	5 246 230
RESULTAT FINANCIER	- 5 091 195	- 4 076 456
RESULTAT COURANT av. impôt	- 4 580 263	6 330 111
Produits except. sur opérations gestion	1 252 983	383 793
Produits except. sur opérations capital	5 669 952	975 726
Reprises provisions, transferts charges	62 490	281 997
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	6 985 425	1 641 516
Charges except. sur opérations gestion	473 414	624 651
Charges except. sur opérations capital	4 297 923	769 100
Charges except. Amortissem. Provisions	291 283	106 017
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 062 620	1 499 768
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 922 805	141 748
Impôts dus sur les bénéfices	1 395 245	1 036 829
Impôts différés sur les bénéfices	- 1 509 568	230 130
Résultat des sociétés intégrées (avant amort/écarts d'acquisitions)	- 1 981 535	5 204 900
Résultat sociétés mises en équivalence	134 439	105 385
Dotations amortissem. écarts acquisitions	1 623 507	1 389 905
Résultat d'ensemble consolidé	- 3 470 603	3 920 380
RESULTAT GROUPE	- 3 369 749	3 692 615
RESULTAT HORS GROUPE	- 100 854	227 765
Bénéfice par action (part du Groupe avant amortissement des écarts)	- 0,102	0,296

A large, faint watermark of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, consisting of three concentric circles with a vertical line through the center.

**Annexe
aux comptes consolidés
au 31 Décembre 2002**

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

au 31 décembre 2002

I. Principes de Consolidation

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles comptables applicables en France et notamment les dispositions du Règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. La première application en 2002 du règlement N° 2000-06 sur les passifs n'a eu aucune incidence sur les réserves et le résultat consolidés.

I.1. Périmètre et Critères de Consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de façon exclusive par ACTIELEC Technologies sont consolidés par intégration globale. Les comptes des sociétés dans lesquelles ACTIELEC Technologies possède une influence significative sont consolidés par mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure à la note III. La Branche OCEANOGRAPHIE a été cédée le 2 mai 2002 et est sortie du périmètre de consolidation sans incidence significative sur la comparabilité des résultats d'exploitation des exercices présentés.

Les sociétés ACTIA et ALCYON Production System ont fusionné le 28 juin 2002, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. La fusion a été réalisée en valeur nette comptable et est sans incidence sur les comptes consolidés.

I.2. Elimination des Opérations entre les Sociétés Consolidées

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées, sont éliminés.

I.3. Ecart d'Acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la société acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur valeur réestimée à cette date. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres réestimés est inscrit à l'actif sous la rubrique « Ecart d'Acquisition » ou au passif sous la rubrique « Provisions pour charges ».

L'écart d'acquisition est rapporté au compte de résultat conformément à un plan d'amortissement linéaire actuellement compris entre 5 et 20 ans. Le détail des écarts en cours est produit dans la note IV.

I.4. Conversion des Comptes Annuels des Filiales Libellés en Monnaies Etrangères

Les comptes annuels des sociétés étrangères, hors zone Euro, sont convertis de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture,
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice (si des filiales du Groupe étaient situées dans des pays à forte inflation, leurs postes du compte de résultat seraient convertis au taux de clôture),
- La différence de conversion est incluse dans les capitaux propres et n'affecte pas le résultat,
- Conformément au règlement CRC 99-02, les différences de change relatives à des financements permanent faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les capitaux propres.

II. Principes Comptables

II.1. Immobilisations Incorporelles

Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche et de Développement (R & D) qui concernent des opérations de R & D sans application commerciale immédiate au cours de la période comptable considérée, peuvent être comptabilisées en immobilisations incorporelles, à condition de déboucher sur une application commerciale quasi-assurée et de présenter de sérieuses chances de réussite technique.

Ces dépenses comprennent :

- La partie non couverte par le client des travaux de R & D faisant l'objet d'une commande de participation ;
- Les travaux de R & D entrepris en fonction de clients « potentiels » ;
- L'activité de R & D correspondant à la mise en œuvre de plans et études pour la production de matériaux, appareils, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou fortement améliorés, en application de découvertes réalisées ou de connaissances acquises, avant le commencement d'une production commercialisée.
- L'activité correspondant aussi aux opérations entreprises pour modifier profondément un produit afin de lui donner une prolongation de vie importante.

Ces dépenses ne comprennent pas les opérations de simple maintenance d'un produit qui doivent être systématiquement passées en charge.

Les opérations en cause sont clairement **individualisées**, chaque projet ayant à la date de l'établissement des situations comptables de **sérieuses chances de réussite technique et d'application commerciale**.

Les dépenses afférentes à un projet sont distinctement établies par la comptabilité analytique.

Les immobilisations incorporelles des frais de R & D par projet sont amorties selon un plan, dans un délai maximal de cinq ans, sauf opération demandant un amortissement exceptionnellement plus long adapté à une situation particulière. En aucun cas le délai maximal ne pourra excéder 10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice ayant enregistré l'immobilisation.

Les immobilisations incorporelles des frais de R & D sont amorties sur la période définie ci-dessus pour chacune des années ayant comptabilisé les immobilisations liées au projet.

A chaque clôture d'exercice, les immobilisations liées à un projet peuvent être totalement amorties en cas d'insuccès du projet ou d'absence de perspective commerciale.

II.2. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition y compris, le cas échéant, les frais financiers encourus lors des périodes de construction. Les incidences d'apports partiels d'actifs internes ont été entièrement neutralisées.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées de vie d'utilisation probables suivantes :

- Constructions et Agencements : sur 10 à 20 ans
- Installations Techniques, Matériel et Outillage : sur 6 à 10 ans
- Autres Immobilisations Corporelles : sur 3 à 10 ans
- Immobilisations Financées en Crédit-Bail : Voir ci-dessus selon la nature de l'immobilisation.

Les biens immobiliers et mobiliers significatifs acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont inscrits en immobilisations. Les dettes correspondantes sont incluses dans les dettes financières.

II.3. Immobilisations Financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque la situation nette de la société détenue est inférieure au prix d'acquisition et si son évolution ne prévoit pas un rétablissement, une dépréciation peut être constituée, pour autant que la valeur d'utilité soit inférieure au capital social de la société détenue.

II.4. Stocks et En-Cours

Les stocks et les en-cours de production sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les en-cours de services et les contrats à long terme sont évalués selon la méthode de l'avancement. Lorsqu'une perte à terminaison est estimée probable, une provision est constituée.

II.5. Clients et Comptes Rattachés

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques d'irrecouvrabilité relatifs aux clients faisant l'objet d'un contentieux ou connaissant des difficultés financières.

II.6. Impôt sur les Bénéfices

Les impositions différées sont comptabilisées selon la méthode du report variable.

Elles résultent notamment :

- Des pertes fiscales reportables,
- Du décalage temporaire pouvant exister entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- Des retraitements de consolidation.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable (cf. note VIII).

II.7. Conversion des Eléments en Devise

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre 2002. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

II.8. Indemnités de Départ à la Retraite

Les indemnités conventionnelles ou légales à verser lors du départ en retraite des salariés sont provisionnées dans les comptes consolidés, sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan (cf. note XIII).

II.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement N° 2000-06 sur les passifs. L'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

II.10. Produits Constatés d'Avance

Dans le cadre des contrats d'abonnement, les sociétés sont amenées à facturer en début de période des prestations qui sont livrées de manière échelonnée. Les produits sont pris en compte de manière linéaire sur les périodes concernées.

III. Sociétés Consolidées

Nom	Siège Social	N° Siren	% de Contrôle		Méthode de Consolidation		Secteur d'Activité
			déc-01	déc-02	déc-01	déc-02	
ACTIELEC Technologies	Toulouse	542 080 791	Société consolidante				Holding
<u>Automotive</u>							
- ACTIA	Toulouse	389 187 360	99,98	99,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
MEIGA	Champlan	350 183 182	99,92	99,92	I.G.	I.G.	Distribution de matériels électroniques pour garages
TECNOFRANCE	Méry sur Oise	342 201 563	99,50	99,50	I.G.	I.G.	Activité regroupée avec MEIGA
AUTOTECH	Méry sur Oise	392 235 586	71,58	71,58	I.G.	I.G.	Activité regroupée avec MEIGA
PARMA	Méry sur Oise	400 812 897	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier
- AIXIA	Le Bourget du Lac	381 805 514	99,91	99,91	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- ATON Systemes	Maison Alfort	384 018 263	66,66	75,97	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA UK	Newtown (<i>Pays de Galles</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
TEKHNE	Farnborough (<i>Angleterre</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA VIDEOBUS	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications de matériels audio et vidéo
SCI Los Olivos	Madrid (<i>Espagne</i>)		39,99	39,99	M.E.	M.E.	Immobilier
- KARFA	Mexico (<i>Mexique</i>)		90,00	90,00	I.G.	I.G.	Gestion de participations
ACTIA DE MEXICO	Mexico (<i>Mexique</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Distribution de matériels audio et vidéo
ACTIA DO BRASIL	Porto Alegre (<i>Brésil</i>)		80,00	80,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA INC	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Société sans activité
- ATAL	Tabor (<i>Rep.Tchèque</i>)		89,98	89,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA ITALIA	Torino (<i>Italie</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- I + ME ACTIA	Braunsweig (<i>Allemagne</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA Corporation	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA NL	Nuenen (<i>Pays-Bas</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- ACTIA POLTIK SP	Lodz (<i>Pologne</i>)		70,00	70,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- CIPI	Tunis (<i>Tunisie</i>)		-	65,60	-	I.G.	Fabrications électroniques
- ACTIA INDIA	New Delhi (<i>Inde</i>)		-	51,00	-	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
<u>Production (1)</u>							
- ALCYON	Colomiers		99,97	-	I.G.	-	Fabrications électroniques
CIPI	Tunis (<i>Tunisie</i>)		65,60	-	I.G.	-	Fabrications électroniques
<u>Télécommunication</u>							
- SODIELEC	St Georges de Luzençon	699 800 306	88,00	90,47	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
SCI Sodimob	St Georges de Luzençon	419 464 490	60,00	60,00	I.G.	I.G.	Immobilier
DATENO	Dinard	897 280 418	99,97	99,97	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
MORS Technologies	Puy-Sainte-Réparate	432 005 569	99,96	99,96	I.G.	I.G.	Etudes électroniques
EBIM	Manosque	278 940 555	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
- PILGRIM	Toulouse	403 566 375	99,99	99,99	I.G.	I.G.	Sans activité industrielle depuis 2001
<u>Océanographie</u>							
- OCEANO Technologies	Brest		100,00	-	I.G.	-	Etudes et fabrications électroniques
THETIS	Carqueiranne		79,80	-	I.G.	-	Etudes et réalisations océanographiques
OCEANO Instruments	Edimbourg (<i>Ecosse</i>)		96,01	-	I.G.	-	Etudes et réalisations océanographiques
- SCI de l'Oratoire (2)	Colomiers	345 291 405	100,00	100,00	-	I.G.	Immobilier
- SCI Les Coteaux de Pourourville	Toulouse	343 074 738	27,50	27,50	M.E.	M.E.	Immobilier

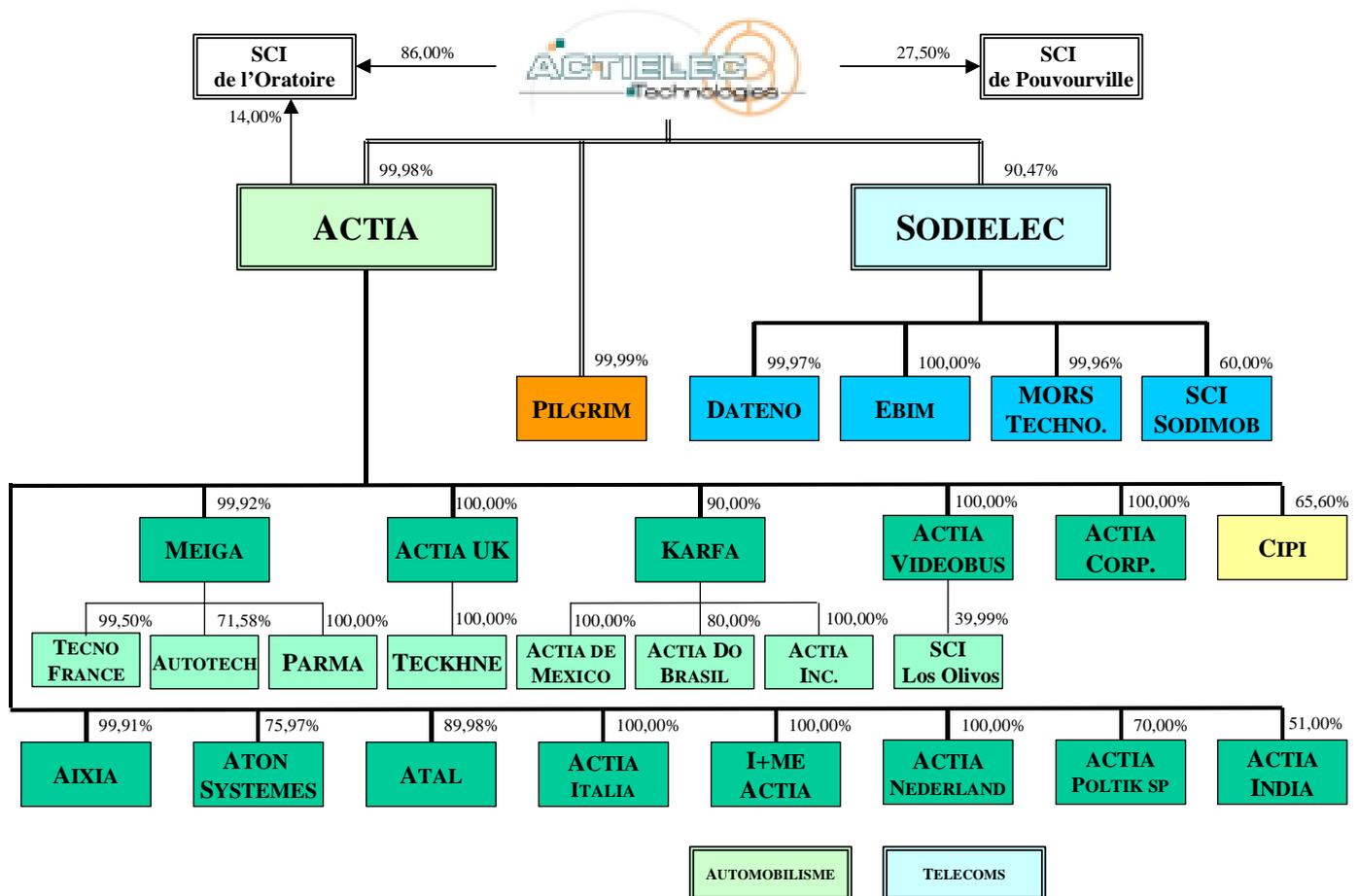
(1) Les sociétés ACTIA et ALCYON Production System ont fusionné le 28 juin 2002 avec effet rétroactif au 1er janvier 2002. Cette opération n'a aucune incidence sur les comptes consolidés de Groupe. La branche Production est désormais intégrée dans la branche Automotive.

(2) SCI de l'Oratoire est détenue à 86% par ACTIELEC Technologies et 14% par ACTIA (ALCYON au 31/12/01)

La Branche Océanographie, cédée le 2 mai 2002, ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2002. Les résultats de la branche jusqu'à la date de cession ont été intégrés aux comptes consolidés. La contribution de la Branche Océanographie au résultat net part du Groupe est de <49>k€, hors plus value de la cession.

ACTIA S.A. a créé, avec un partenaire local, une filiale en INDE, ACTIA INDIA, dans laquelle elle détient le contrôle. L'investissement initial s'élève à 52 k€.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2002



IV. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	au 31/12/01	Variation périmètre Ecart de conversion	Acquisitions <Transfert>	Cessions et autres diminutions	au 31/12/02
Ecarts d'acquisition	30 201		1 347	3 174	28 374
Frais d'Etablissement	29	1			30
Frais de Recherche et Développement	13 483	<337>	4 919	1 753	16 312
Concessions, brevets et licences	4 271	<300>	982	6	4 947
Fonds de Commerce	29	<13>			16
Autres immobilisations incorporelles	13	<13>	84		84
Total	48 026	<662>	7 332	4 933	49 763

et les amortissements :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	au 31/12/01	Variation périmètre Ecart de Conversion	Dotations <Transfert>	Reprises et autres diminutions	au 31/12/02
Ecarts d'acquisition	7 177		1 623	3 032	5 768
Frais d'Etablissement	16	<1>	7		22
Frais de Recherche et Développement	1 384	<31>	1 041	468	1 926
Concessions, brevets et licences	3 053	<80>	560	6	3 527
Autres immobilisations incorporelles	2	30	13	31	14
Total	11 632	<82>	3 244	3 537	11 257

Les nouveaux écarts d'acquisition de 2002 correspondent à :

- Acquisition complémentaire sur SODIELEC (2,47% pour 809 k€) : 373 k€
- Acquisition complémentaire sur ATON (9,31% pour 274 k€) : 223 k€
- Complément sur écart d'acquisition ACTIA Corporation : 751 k€

La diminution de l'écart d'acquisition MORS de 156 k€ en valeur brute et 14 k€ en amortissement correspond à la part de l'écart d'acquisition initial affecté à la Branche Océanographie. L'écart d'acquisition résiduel est entièrement affecté à la société MORS Technologies.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition entièrement amortis ont été sortis du Bilan tant en valeur brute (3 018 k€) qu'en amortissement (3 018 k€).

Les amortissements sont calculés sur 20 ans pour les acquisitions de parts de marché et/ou d'ensembles industriels sauf pour CIPI (unité de production Tunisienne) sur 10 ans, compte tenu de la spécificité géographique.

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	au 31/12/01	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	au 31/12/02
MEIGA	260			260
VIDEOBUS	741			741
CIPI	2 633			2 633
ATON	129	223		352
KARFA	85			85
ACTIA CORPORATION	8 342	751		9 093
ACTIA POLTIK	298			298
SODIELEC	1 307	373		1 680
MORS TECHNOLOGIES	5 919		156	5 763
EBIM	7 469			7 469
Total	27 183	1 347	156	28 374

et les amortissements des écarts d'acquisition:

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	au 31/12/01	Dotations	Reprises Cessions	au 31/12/02
MEIGA	244	13		257
VIDEOBUS	706	22		728
CIPI	1 185	263		1 448
ATON	129	11		140
KARFA	24	15		39
TECHNOFRANCE	215	54		269
ACTIA CORPORATION	626	511		1 137
ACTIA POLTIK	15	30		45
SODIELEC	586	43		629
MORS TECHNOLOGIES	418	288	14	692
EBIM	280	373		653
Total	4 428	1 623	14	6 037

V. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	au 31/12/01	Variation périmètre Ecart de Conversion Autres variations	Acquisitions et Transferts	Cessions et autres diminutions	au 31/12/02
Terrains	1 862	<168>			1 694
Constructions	12 530	<1 025>	573	62	12 016
Installations Techniques Matériel Outillage	25 971	<2 657>	1 350	550	24 114
Autres immobilisations	10 630	<759>	1 734	234	11 371
Immobilisations en cours	149	<93>	116		172
Avances et acomptes	79	<79>			0
Total	51 220	<4 781>	3 773	846	49 366
Dont crédit bail:					
Terrains	129				129
Constructions	3 521		559		4 080
Matériel et Outillage	1 771		247	30	1 988
Autres immobilisations	1 404	<13>	712		2 103

La variation de périmètre concerne la Branche OCEANO pour 3,1 M€.

Les écarts de conversion sont principalement liés aux variations des cours des devises suivantes :

- ✓ Real (Brésil)
- ✓ Peso Mexicain (Mexique)
- ✓ Dollar US (Etats-Unis).

Les acquisitions les plus significatives en 2002 concernent les ensembles industriels de :

- ✓ ACTIA Corp. aux USA : 0,8 M€
- ✓ CIPI en Tunisie : 0,5 M€
- ✓ DATENO en France : 0,8 M€.

Les amortissements :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	au 31/12/01	Variation périmètre Ecart de Conversion Autres variations	Dotations	Reprises	au 31/12/02
Terrains	16	<3>	4		17
Constructions	4 030	<178>	713	50	4 515
Installations Techniques Matériel Outillage	18 669	<1 822>	2 028	388	18 487
Autres immobilisations	7 676	<407>	1 183	214	8 238
Immobilisations en cours	0				0
Total	30 391	<2 410>	3 928	652	31 257
Dont crédit bail:					
Constructions	1 704		185		1 889
Matériel et Outillage	1 348	<13>	256		1 591
Autres Immobilisations	1 054		386		1 440

La variation de périmètre concerne la Branche OCEANO pour 2 M€.

VI. Titres de Participations Immobilisés

Chiffres exprimés en k€	au 31/12/01		au 31/12/02		Détention 31/12/02
	Valeurs Brutes	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Valeurs Nettes	
Titres de Participations					
C.Y.T.	33	0	33	0	15%
STEM	23	0	23	0	NS
C.G.C.	1	1	1	1	NS
ACTIMUR	53	53	53	53	5%
EURODIO	23	0	23	0	En cours dissolution
ACEM	129	0	129	0	Dépôt bilan 1992
CAST	8	0	8	0	En cours dissolution
3 I S	27	27	27	0	15%
MIDI PYRENEES CREATION	2	2	2	2	NS
INTECS	350	350	350	350	14%
S.T.A.	203	203	203	0	5%
Total	852	636	852	406	
Autres Titres Immobilisés					
GTI Siglo XXI	94	3	94	3	
Titres Tunisiens	62	62	57	57	
Divers (Parts sociales sur emprunts)	16	16	16	16	
Total	172	81	167	76	

VII. Titres des Sociétés Mises en Equivalence

Chiffres exprimés en k€	Valeur des titres		Quote-part du Résultat 31/12/2002
	au 31/12/01	au 31/12/02	
SCI Los Olivos	66	77	11
SCI de Pouvoirville	468	509	123
Total	534	586	134

VIII. Stocks

En 2002, les stocks ont diminué de 9 M€ du fait de :

- la fusion ACTIA-ALCYON du 28 juin 2002 qui a contribué à une baisse de 7 M€ des stocks de la Branche AUTOMOTIVE,
- la cession de la Branche OCEANOGRAPHIE pour une valeur des stocks de 2 M€.

IX. Créances et Comptes Rattachés, Autres Créances

La quasi-totalité des créances clients est à échéance à moins d'un an.

Autres créances : elles comprennent notamment:

- ✓ Du Crédit Impôt Recherche à hauteur de 3,7 M€ répartis de la façon suivante :
 - ACTIA 3,4 M€
 - SODIELEC 0,3 M€

Dans le cas où ces sommes ne seraient pas imputées sur des impôts dus, elles seraient remboursées par l'administration selon le calendrier suivant :

- en 2003 : 1,7 M€
- en 2004 : 1,8 M€
- en 2005 : 0,2 M€

- ✓ De la TVA déductible pour une part importante, dont ACTIA SA pour 2 M€.

X. Impôts Différés

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01	31/12/02
Actifs d'impôts constatés au titre des :		
. Décalage entre fiscal et social	733	771
. Déficits reportables	5 140	6 571
TOTAL NET DES ACTIFS D'IMPOTS	5 873	7 342
Passifs d'impôts constatés au titre des:		
Passifs d'impôts différés	50	3
TOTAL NET DES PASSIFS D'IMPOTS	50	3
Provision pour charge Impôt différé ACTIF	<262>	<262>
TOTAL NET DES ACTIFS OU PASSIFS D'IMPOTS	5 561	7 077

Les déficits fiscaux reportables et moins-values long terme de sociétés françaises du Groupe qui n'ont pas été activés représentent une base totale d'impôt de 8,7 M€ (7,8 M€ au 31 décembre 2001) soit un impôt récupérable de 2,6 M€ (2,7 M€ au 31 décembre 2001).

XI. Programme de Rachat d'Actions Propres

Le programme de rachat d'actions propres a été autorisé par la COB le 14 décembre 2000 sous le VISA n° 00-2041 puis le 11 avril 2002 sous le VISA n° 02-357.

Au 31 décembre 2002, ACTIELEC Technologies SA a racheté, depuis l'origine du programme, 61 121 actions propres comptabilisées dans l'Actif Circulant pour une valeur brute de 288 566 €, soit un prix moyen d'achat de 4,72 €.

Nous rappelons que l'objectif de ce programme est la régularisation des cours ou fonction des situations de marché.

Hors programme de rachat, ACTIELEC Technologies détient également 1 400 actions propres comptabilisées pour une valeur brute de 153 152 €. Ces actions étaient détenues par MORS SA au moment de la fusion.

XII. Dettes Financières et Comptes Rattachés, Avances Conditionnées

Les dettes financières par nature de crédit et par échéance se repartissent de la façon suivante à la clôture de l'exercice:

	31/12/01				31/12/02			
	<31/12/02	>01/01/03 <31/12/06	>01/01/07	Total	<31/12/03	>01/01/04 <31/12/07	>01/01/08	Total
<i>Chiffres exprimés en k€</i>								
Avances Conditionnées	-	3 356	-	3 356	505	700		1 205
Emprunts Obligataires	-	-	1 143	1 143		1 444		1 444
Emprunts et Dettes Financières auprès des établissements de crédit	7 531	27 542	3 885	38 958	8 857	24 849	1 126	34 832
Dettes Financières de Crédit Bail	486	1 396	649	2 531	1 175	1 217	956	3 348
Emprunts et Dettes Financières Diverses	1 752	48	-	1 800	1 843			1 843
Concours Bancaires et Soldes Crédeurs de Banque	23 963	-	-	23 963	26 395			26 395
Total	33 732	32 342	5 677	71 751	38 775	28 210	2 082	69 067

Les **Concours Bancaires et Soldes Crédeurs de Banque** au 31 décembre 2002 sont accordés généralement pour une durée de un an et sont renouvelables à la mi-année.

A l'exception de créances clients données à titre de garantie et certains autres engagements mentionnés en note XX, il n'y a pas en général de garantie particulière. Les cessions de créances, si elles sont avec recours, figurent dans les engagements hors bilan.

L'**Emprunt Obligataire Convertible en Actions** a été émis fin décembre 2001 par SODIELEC SA aux conditions suivantes :

- Obligations nominatives émises à 18 € de nominal au pair,
- Durée de l'emprunt : 6 ans à compter de l'émission,
- Intérêt annuel : 2,5 % l'an payable les 30 juin et 31 décembre de chaque année,
- Droit de conversion : une action pour une obligation,
- Exercice du droit de conversion : à tout moment.

En cas de non-conversion, les obligations seront remboursées pour un tiers les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année ; elles donneront droit dans ce cas à une prime de non conversion calculée à un taux tel que le taux actuariel brut global sera de 6 % l'an.

Le ratio « Endettement Net / Fonds Propres » est de 86 % au 31 décembre 2002 et 72 % au 31 décembre 2001.

L'endettement net comprend :

- dans leur totalité (part à moins d'un an et à plus d'un an):
 - les Crédits Moyen/Long Terme,
 - les Emprunts Obligataires Convertibles,
 - les Crédits Baux,

- pour leur part supérieure à un an seulement (la part inférieure à un an finançant en partie le besoin en fond de roulement):
 - les Autres Dettes Financières,
 - les Avances Conditionnées.

Dans le calcul du ratio, le total obtenu est diminué des disponibilités.

L'endettement net ne comprend pas le financement Dailly, Escompte et Découvert.

Malgré une diminution globale de l'endettement à long terme, la baisse des fonds propres explique le ratio d'endettement de 86 % au 31 décembre 2002. Cette diminution des fonds propres est liée :

- aux retards de livraisons et par conséquent de facturation qui n'ont pas permis de consommer les stocks de produits intermédiaires et finis dans les délais impartis sur le 2^{ème} semestre 2002. Les résultats du Groupe en ont été directement impactés et par conséquent les Fonds Propres.

- le travail de réorganisation des stocks initié par la fusion d'ACTIA et ALCYON Production System du 28 juin 2002 n'a commencé à porter ses fruits que sur le dernier trimestre de l'exercice, l'impact financier ne se fera réellement ressentir qu'à partir de 2003.

- à l'impact de la baisse du Real (Brésil), du Peso (Mexique) et du Dollar US (- 1 694 k€ d'Ecart de conversion).

XIII. Variation des Capitaux Propres

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Part Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2001	42 034	4 408	46 442
Résultat de l'Exercice	<3 370>	<101>	<3 471>
Ecart de Conversion et autres	<860>	<837>	<1 697>
Variation du périmètre Branche AUTOMOTIVE		<2>	<2>
Variation du périmètre Branche TELECOMMUNICATION		<411>	<411>
Variation du périmètre Branche OCEANO		<66>	<66>
Dividendes versés	<1 026>	<47>	<1 073>
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2002	36 778	2 944	39 722

Le détail des variations de Capitaux Propres Part du Groupe est le suivant :

<i>Chiffres exprimés en €</i>	Capital	Primes	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Totaux capitaux propres
Situation au 31.12.2000	12 864 906	11 994 867		9 643 617	3 022 587	103 020	37 628 997
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-2 717 887		5 740 474	-3 022 587		
Résultat de l'exercice					3 692 615		3 692 615
Ecart de conversion et autres				422 781		289 764	712 545
Situation au 31.12.2001	12 864 906	9 276 980		15 806 872	3 692 615	392 784	42 034 157
Affectation du résultat de l'exercice précédent (dont Dividendes 1 025 822 €)			10 406 178	-7 739 385	-3 692 615		-1 025 822
Résultat de l'exercice					-3 369 749		-3 369 749
Ecart de conversion et autres				321 516		-1 181 726	-860 210
Situation au 31.12.2001	12 864 906	9 276 980	10 406 178	8 389 003	-3 369 749	-788 942	36 778 376

XIV. Capital Social

Le Capital de la Société ACTIELEC Technologies est composé de 17 153 208 actions de 0,75 Euros chacune, soit un capital social de 12.864.906 Euros.

La situation nette d'ACTIELEC Technologies SA a évolué comme suit pendant l'exercice :

Chiffres exprimés en k€	Solde au 31/12/01 avant Affectation	Affectation du Résultat 2001		Solde au 31/12/02
		Dividendes	Autres	
Capital	12 865			12 865
Prime d'Emission et de Fusion	9 277			9 277
Réserves Légales	1 160		127	1 287
Réserves Indisponibles	189			189
Report à Nouveau (y compris dividendes sur actions propres)	0		10 406	10 406
Résultat Social ACTIELEC Technologies 2001	11 558	<1 026>	<10 532>	0
Résultat Social ACTIELEC Technologies 2002				1 713
Situation Nette	35 049	<1 026>	1	35 737

XV. Provisions pour Risques et Charges

Elles ont évolué de la manière suivante :

Chiffres exprimés en k€	Au 31/12/01	Variation Périmètre Ecart de conversion	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/02
Provisions pour Risques	1 378	<12>	214	1 204	376
Provisions pour Charges Sociales ou Impôt différés	363		72	53	382
Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite	1 652	<94>	223		1 781
Provisions Impôts Différés	50			47	3
Total	3 443	<106>	509	1 304	2 542

Les provisions pour risques concernent principalement des garanties sur produits et une provision pour intérêts sur moratoire.

Les reprises de provision concernent des litiges qui ont été résolus au cours de l'exercice.

XVI. Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires Net Consolidé par zone géographique se répartit comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01	31/12/02
Chiffre d'Affaires Réalisé par des Sociétés Françaises	122 260	109 673
* dont Réalisé avec la France	105 378	97 738
* dont Réalisé à l'Exportation (A)	16 882	11 935
Chiffre d'Affaires Réalisé par des Sociétés Etrangères (B)	61 357	66 423
* dont Zone Europe	26 575	39 934
* dont Zone Amérique	34 782	26 489
Total	183 617	176 096

Le **Chiffre d'Affaires total réalisé à l'étranger** tant par des sociétés françaises (A) que par les filiales étrangères (B) s'élève donc à :

- au 31/12/01 :	78 239 k€
- au 31/12/02 :	78 358 k€

Le **Chiffre d'Affaires Net Consolidé** se répartit par activité de la manière suivante :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01		31/12/02	
	CA Consolidé de Branche	CA Consolidé Groupe Contribution Nette	CA Consolidé de Branche	CA Consolidé Groupe Contribution Nette
Automotive (y compris Production en 2002)	116 691	115 526	135 506	135 411
Télécommunication (*)	41 636	37 359	44 068	39 361
Production	50 583	23 724		
Océanographie	7 008	7 008	1 324	1 324
Total		183 617		176 096

(*) : Y compris le Chiffre d'Affaires réalisé par la Holding en 2001 et 2002 et qui concerne l'activité TELECOMMUNICATION :

- pour l'exercice 2001, 190 k€ de chiffre d'affaires concernant le contrat conclu entre le Ministère de la Défense et MORS Technologies,
- pour l'exercice 2002, 6 109 k€ de chiffre d'affaires concernant le contrat conclu entre la DGA et DATENO.

Pour des raisons de protection des réseaux de vente, il n'est pas fait mention de la répartition par pays étranger.

XVII. Impôts sur les Bénéfices

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01	31/12/02
Résultat des sociétés intégrées après dotation aux amortissements d'écarts d'acquisitions	3 815	<3 605>
Impôt <crédit>	1 267	<114>
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	5 082	<3 719>

Le Groupe ACTIELEC Technologies, par ses branches ACTIA et SODIELEC, assume des dépenses de R&D importantes ; sur les trois dernières années, la moyenne s'établit à 19,5 % du Chiffre d'Affaires Consolidé. La conséquence de cette politique volontariste se traduit d'un point de vue fiscal, par l'obtention d'un Crédit d'Impôt Recherche, ayant pour effet de réduire le taux d'impôt habituel applicable en France.

Le tableau détaillé ci-après, permet d'expliquer l'impôt dans les comptes consolidés :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01	31/12/02
Impôt Théorique calculé avec un taux français normal	1 794	<1 277>
Crédit Impôt Recherche	<250>	<57>
Dotations Amortissements Ecarts d'Acquisition	491	557
Effet sur l'Impôt Théorique:		
- Différentiel de Taux (pays étrangers, taux français)	<12>	163
- Pertes fiscales non activées	349	247
- Changement de taux de l'impôt	133	0
- Reconnaissance de transfert de pertes fiscales par l'Administration lors d'une restructuration interne	<435>	0
- Actualisation des perspectives d'utilisation des pertes fiscales	<750>	238
- Autres	<53>	15
Impôt comptabilisé	1 267	<114>

Nous vous rappelons que les impôts différés sont détaillés en note VIII.

La répartition de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est la suivante :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01	31/12/02
Résultat Courant	1 337	<938>
Résultat Exceptionnel	<70>	824
Total	1 267	<114>

Un contrôle fiscal est en cours sur les Sociétés ALCYON Production System (avant fusion avec ACTIA) et ACTIELEC Technologies. Aucun redressement n'a été porté à notre connaissance à ce jour.

XVIII. Note sur le Résultat Financier

Dans les charges financières, les éléments significatifs sont :

	31/12/01	31/12/02
➤ Intérêts et Charges Financiers Etablissements de Crédit :	4 367 k€	4 267 k€
➤ Différence Négative de Change :	732 k€	2 125 k€

Dans les produits financiers, les éléments significatifs sont :

	31/12/01	31/12/02
➤ Différence Positives de Change :	890 k€	1 304 k€

Au Mexique, au Brésil et en Grande-Bretagne, les réévaluations de change sont comptabilisées mensuellement de façon individualisées (comptes de charges et comptes de produits). La compensation, possible, réduirait le montant des différences négatives et positives de change ci-dessus.

XIX. Note sur le Résultat Exceptionnel

Dans le résultat exceptionnel, les éléments significatifs sont :

- la cession de la branche Océanographie, qui génère une plus-value de 1,4 M€, pour un prix de cession total de 3,8 M€. Cette cession a porté sur les titres de la société OCEANO Technologies et sur l'ensemble immobilier de Brest porté par ACTIELEC Technologies,
- l'obtention par EBIM :
 - d'un abandon de créance ANVAR (Avances Conditionnées Remboursables) : 229 k€,
 - d'un abandon de créance de l'Etat (TVA + Pénalités pour retard de paiement) : 245 k€.

XX. Opérations avec les entreprises liées

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01	31/12/02
Comptes de Bilan :		
Dettes Fournisseurs	475	220
Autres dettes	412	175
Compte de Résultat :		
Charges financières	1	5

XXI. Rémunération aux Membres de l'Organe de Direction

Le Président du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance d'ACTIELEC Technologies SA ne sont pas rémunérés par ACTIELEC Technologies. Un seul membre du Directoire est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail et a perçu sur l'exercice 2002 un salaire brut de 57 600 €.

XXII. Effectif

Effectif moyen par zone géographique	31/12/01	31/12/02
France	931	922
Etranger	829	793
Total	1 760	1 715

Au 31 décembre 2001, l'effectif du Groupe OCEANO était de 42 salariés.

Ventilation des effectifs au 31 décembre 2002 :

	Cadres	TAM	Ouvriers Employés	Total
AUTOMOTIVE	443	340	563	1 346
TELECOM	157	132	74	363
ACTIELEC Technologies	5		1	6
Total	605	472	638	1 715

XXIII. Engagements Hors Bilan

Au 31 décembre 2002, les Engagements Hors Bilan se décomposent comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/01	31/12/02
Effets Escomptés non échus / Cession Dailly	8 796	10 155
Nantissement matériel	275	141
Cautions Emises	3 770	225
Hypothèques	1 613	1 549
Total des Engagements et Garanties Données	14 454	12 070

Les informations ci-dessus ne reprennent pas les encours de Crédit Bail qui sont traités dans la note V.

XXIV. Politique de Couverture de Risque :

Risque de Change : Le Groupe, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, pratique depuis 1999, des facturations en Euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie fondante.

Risque de Taux : Le Groupe a souscrit 42 % de ses crédits Moyen et Long Terme à taux fixe contre 58 % à taux variable (dont les encours sont « capés » pour moitié).

Les en-cours de Crédits Court Terme sont utilisés sur des bases de taux variables.

ACTIELEC Technologies S.A. a souscrit :

- un CAP le 11 juillet 2002 sur 4,1 M€ d'emprunts au taux maximum de 4,5% sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003,
-
- un SWAP le 13 mars 2003 sur 3,6 M€ d'emprunts au taux maximum de 2,76% sur une période de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2003.

ACTIA S.A. exerce une surveillance quotidienne des taux. La Société a souscrit :

- un CAP en Septembre 2002 sur 5 M€ d'emprunts au taux maximum de 4,25% contre E3M sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003,
- un SWAP le 13 mars 2003, sur 5 M€ au taux maximum de 2,77% sur une période de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2003.

XXV. Evènements Post-Clôture :

Le Groupe a renforcé son activité « distribution garage ». En effet, ACTIA S.A., au travers de sa filiale BERENISCE S.A.S. détenue à 100 % (Société sans activité), a procédé à la reprise des actifs de MULLER BEM S.A. en redressement judiciaire, à la barre du Tribunal de Commerce de CHARTRES, en date du 28 décembre 2002 avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2003. Les synergies entre les fonds de commerce sont très importantes. Ce rachat a permis de maintenir en activité 104 salariés, de MULLER BEM, à Chartres.

A large, faint, light gray version of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, serving as a background for the title.

Comptes sociaux 2002

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En Euros

RUBRIQUES	31/12/2001		31/12/2002	
Résultat net des sociétés intégrées	3 920 380		-3 605 042	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:				
- Amortissements et Provisions (1)	5 473 771		6 298 337	
- Variation des impôts différés	230 130		-1 509 568	
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-193 076		-1 575 906	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 431 205		-392 179	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	72 441		82 500	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-18 024 896		1 920 178	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-8 521 250		1 610 499
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement:				
Acquisition d'immobilisations	-15 303 779		-10 017 127	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	924 903		1 256 702	
Incidence des variations de périmètres (2)	-4 006 000		3 605 496	
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-18 384 876		-5 154 929
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement:				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-1 025 824	
Dividendes versés aux actionnaires des sociétés intégrées			-26 222	
Augmentations de capital en numéraire par les minoritaires des sociétés intégrées	455 791			
Emissions d'emprunts	28 814 543		5 158 939	
Remboursements d'emprunts	-6 328 603		-8 074 404	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		22 941 731		-3 967 511
Variations de trésorerie		-3 964 395		-7 511 941
Trésorerie d'ouverture	-9 374 383		-13 394 746	
Trésorerie de clôture	-13 394 746		-20 987 718	
Incidence des variations de cours des devises	-55 968		-81 031	

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée (A détailler dans une note annexe).

BILAN ACTIF

Rubriques	31/12/2002			31/12/2001
	Montant Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé			0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement			0	0
Frais de recherche et développement			0	0
Concessions, brevets et droits similaires	34 361	32 945	1 416	2 676
Fonds commercial			0	0
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances, acomptes sur immo. incorporelles			0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	27 225
Constructions	50 171	50 171	0	354 894
Installations techniques, matériel, outillage			0	0
Autres immobilisations corporelles	326 965	288 382	38 583	45 066
Immobilisations en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence			0	0
Autres participations	40 491 888	2 700 767	37 791 120	31 386 821
Créances rattachées à des participations	10 615 044	342 970	10 272 074	14 193 095
Autres titres immobilisés	2 519 743	2 286 735	233 008	233 008
Prêts			0	0
Autres immobilisations financières	7 382		7 382	21 422
ACTIF IMMOBILISE	54 045 552	5 701 969	48 343 583	46 264 208
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements			0	0
En-cours de production de biens			0	0
En-cours de production de services			0	0
Produits intermédiaires et finis			0	0
Marchandises	2 148 733		2 148 733	3 764 424
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	266 389
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 602 489		3 602 489	1 560 827
Autres créances	2 143 198		2 143 198	2 330 548
Capital souscrit et appelé, non versé			0	0
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres 441 718)	442 527	318 736	123 792	379 276
Disponibilités	156 502	42 863	113 639	70 037
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	101 048		101 048	55 734
ACTIF CIRCULANT	8 594 499	361 599	8 232 900	8 427 234
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Primes de remboursement des obligations			0	0
Ecart de conversion actif			0	0
TOTAL GENERAL	62 640 051	6 063 568	56 576 483	54 691 442

COMPTES SOCIAUX au 31 Décembre 2002

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2002</i>	<i>31/12/2001</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 12 864 906)	12 864 906	12 864 906
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 276 980	9 276 980
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	1 286 491	1 160 116
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	189 173	189 173
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	10 406 178	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 713 366	11 558 375
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	35 737 094	35 049 550
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 407 777	11 653 308
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	2 714 303
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 790 122	2 625 580
Dettes fiscales et sociales	148 294	140 922
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 311 050	1 647 104
Autres dettes	1 182 146	860 674
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	20 839 389	19 641 892
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	56 576 483	54 691 442

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2002	31/12/2001
Ventes de marchandises	6 109 174		6 109 174	189 130
Production vendue de biens			0	0
Production vendue de services	3 476 766		3 476 766	3 581 318
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 585 941	0	9 585 941	3 770 448
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			58 986	75 439
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			9 644 926	3 845 887
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 493 484	3 953 554
Variation de stock (marchandises)			1 615 690	(3 764 424)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 802 685	2 764 022
Impôts, taxes et versements assimilés			80 353	79 128
Salaires et traitements			716 135	595 984
Charges sociales			283 540	238 617
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 857	41 394
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			10 016 744	3 908 275
RESULTAT D'EXPLOITATION			(371 817)	(62 388)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 586 550	1 957 558
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			109 562	27 358
Autres intérêts et produits assimilés			0	228
Reprises sur provisions et transferts de charges			7 852	3 607
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			9 627	4 882
PRODUITS FINANCIERS			1 713 591	1 993 631
Dotations financières aux amortissements et provisions			172 334	6 183
Intérêts et charges assimilées			782 329	598 734
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			954 663	604 917
RESULTAT FINANCIER			758 928	1 388 715
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			387 111	1 326 326

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2002</i>	<i>31/12/2001</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 241	5 808
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 851 993	10 825 025
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 855 234	10 830 833
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56 008	693
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 469 160	598 091
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 525 168	598 784
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 330 066	10 232 049
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	3 811	
TOTAL DES PRODUITS	15 213 751	16 670 351
TOTAL DES CHARGES	13 500 386	5 111 976
BENEFICE OU PERTE	1 713 366	11 558 375

A large, faint, light gray version of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, serving as a background for the title text.

**Annexe
aux comptes sociaux
2002**

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2002

I. Règles et Méthodes Comptables

I.1. Evènements Significatifs

La Société ACTIELEC TECHNOLOGIES a rempli son rôle de Holding animatrice de Groupe en 2002.

Cependant, la signature en 2001 du contrat avec la DGA, contrat pour des stations terriennes au nom de ses filiales SODIELEC et DATENO, entraîne l'enregistrement des achats auprès de ses filiales et de la refacturation à la DGA. Il est à noter que, dans le même cadre, le contrat avec la DCN, contrat pour des terminaux au nom de MORS TECHNOLOGIES, a pris fin en Novembre 2002.

La principale opération de l'exercice 2002 pour ACTIELEC TECHNOLOGIES est la cession des titres de OCEANO Technologies et des bâtiments liés à cette structure. Cette opération a généré une plus-value de 1 381 k€.

Au cours de l'exercice, la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES a également racheté des titres de sa filiale SODIELEC, portant sa participation à 90,47% et dans le cadre du programme de rachat d'actions propres, a acquis 19 206 titres ACTIELEC TECHNOLOGIES.

Ces rachats ainsi que le soutien à sa filiale ACTIA apporté lors de la fusion ACTIA-ALCYON (Juin 2002) et du travail de réorganisation qui en a suivi, ont entraîné une progression de l'endettement de la structure de 1,6 M€ en dépit de la vente de la Branche Océanographie.

I.2. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

La première application en 2002 du règlement N° 2000-06 sur les passifs n'a eu aucune incidence sur les réserves et le résultat social.

I.3. Immobilisations Incorporelles

Les droits et concessions sont amortis en linéaire sur deux ans.

I.4. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

Constructions, Aménagements :	Linéaire en 10 à 20 ans
Installations Techniques, Matériels et Outillages :	Linéaire en 5 à 10 ans
Autres :	Linéaire en 4 et 10 ans

I.5. Immobilisations Financières

Les titres de participation figurent au Bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la situation nette de la société détenue est inférieure au prix d'acquisition et si son évolution ne prévoit pas un rétablissement, une dépréciation peut être constituée, pour autant que la valeur d'utilité soit inférieure au capital social de la société détenue.

I.6. Engagements de Retraite

Dans les Engagements Hors Bilan, les Engagements de Retraite représentent un montant de € 88 609.

II. Compléments d'Informations Relatifs aux Bilan et Compte de Résultat

Les comptes sont arrêtés au 31 Décembre 2002 pour une période de douze mois.

II.1. Immobilisations Incorporelles

Elles ont évolué de la manière suivante :

Valeurs Brutes	Au 31/12/01	Acquisitions	Cessions Virements	Au 31/12/02
Frais d'Etablissement	0	0	0	0
Autres Immobilisations Incorporelles	34 383	1 350	1 372	34 361
TOTAL	34 383	1 350	1 372	34 361

Amortissements	Au 31/12/01	Dotations	Reprises	Au 31/12/02
Frais d'Etablissement	0	0	0	0
Autres Immobilisations Incorporelles	31 706	2 610	1 372	32 945
TOTAL	31 706	2 610	1 372	32 945

II.2. Immobilisations Corporelles

Elles ont évolué de la manière suivante :

Valeurs Brutes	Au 31/12/01	Acquisitions	Cessions Virements	Au 31/12/02
Terrains	30 293	0	30 293	0
Constructions	554 094	0	503 923	50 171
Installations Techniques, Matériel et Outillage	0	0	0	0
Autres	324 955	3 762	1 752	326 965
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	909 342	3 762	535 968	377 135

Amortissements	Au 31/12/01	Dotations	Reprises	Au 31/12/02
Terrains	3 068	385	3 453	0
Constructions	199 199	11 702	160 731	50 171
Installations Techniques, Matériel et Outillage	0	0	0	0
Autres	279 889	10 159	1 666	288 382
TOTAL	482 157	22 246	165 851	338 552

II.3. Immobilisations Financières

Nom Filiale	Capitaux Propres avant affectation de l'exercice	%	Montant des Titres au Bilan		Dernier Exercice Clos	
			31/12/01	31/12/02	C.A. HT	Résultats
1) Filiales et Participations > 10%						
Actia	21 007 782	99,98%	7 025 278	17 974 718	75 950 400	<5 770 629>
Alcyon		0,00%	3 255 762	0	Fusion avec ACTIA le 28/06/02	
OCEANO Technologies		0,00%	2 098 738	0	Cession le 02/05/02	
SCI Oratoire	<161 229>	86,00%	199 098	199 098	293 415	28 864
Sodielec	25 752 388	90,47%	18 753 877	19 563 240	10 646 803	695 131
SCI Pouvoirville	1 092 849	27,50%	41 161	41 161	565 620	376 172
Acem	En liquidation depuis 93		128 670	128 670		
Control Y Telemandos	NC	15,00%	33 494	33 494	NC	NC
Pilgrim	<3 121 292>	100,00%	2 515 791	2 515 791	0	<40>
2) Participation Financière < 10%						
DATENO	3 040 253	0,006%	206	206	8 435 191	425 221
MORS Technologies	3 478 357	0,008%	15	10	9 584 588	<45 989>
CIPI	1 298 298	0,200%	10 138	10 138	3 153 006	<314 975>
EBIM	1 143 868	0,000%	17	17	10 395 691	188 313
MORS INC.	NC	100,000%	0	0	NC	NC
<i>Hors Groupe</i>						
Continentale d'Entreprise	NC	NS	47	47	NC	NC
STEM	NC	NS	22 812	22 812	NC	NC
CGC	NC	NS	960	960	NC	NC
MPC	NC	0,10%	1 524	1 524	NC	NC
TOTAL			34 087 588	40 491 888		
3) Autres Titres Immobilisés						
Immo.1% Construction			15 550	15 550		
Obligations Pilgrim			2 286 735	2 286 735		
Sodielec Obligat.Convert.			217 458	217 458		
TOTAL			2 519 743	2 519 743		
4) Prêts et Autres Immobilisations Financières						
Dépôts			15 324	0		
Cautionnement				30		
Créances Diverses			6 098	7 352		
TOTAL			21 422	7 382		
5) Provisions pour Dépréciation des Participations Financières						
Control Y Telemandos			33 494	33 494		
Pilgrim			2 515 791	2 515 791		
Acem			128 670	128 670		
MORS INC.			0	0		
STEM			22 812	22 812		
TOTAL			2 700 767	2 700 767		
6) Provisions pour Dépréciation des Autres Titres Immobilisés						
Obligations Pilgrim			2 286 735	2 286 735		

N.S. = Non Significatif N.C. = Non Communiqué

II.4. Stocks

Dans le cadre du contrat avec la DGA, la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES procède à des achats à sa filiale SODIELEC. Au 31 Décembre 2002, les stocks s'élèvent à 2 148 733 €, du fait du décalage dans le temps de la facturation, selon les règles édictées par le contrat.

II.5. Echéances des Créances à la Clôture de l'Exercice

	TOTAL	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an
<i>Créances</i>			
Créances Ratt. à des Participations	10 622 426	1 113 776	9 508 649
Clients, Comptes Rattachés	3 602 489	3 602 489	
Autres Créances	2 244 246	968 819	1 275 428
TOTAL	16 469 161	5 685 084	10 784 077
<i>Provisions sur Créances</i>			
Provisions sur C/C	342 970		

II.6. Provision pour Dépréciation

Au cours de l'exercice, les dotations pour dépréciation figurant au Compte de Résultat ont été les suivantes :

➤ Exploitation :	0 €
➤ Financières :	172 264 €
➤ Exceptionnelles :	0 €

II.7. Actions Propres

Le programme de rachat d'actions propres a été autorisé par la COB le 14 décembre 2000 sous le VISA n° 00-2041 puis le 11 avril 2002 sous le VISA n° 02-357. Nous rappelons que l'objectif de ce programme est la régularisation des cours en fonction des situations de marché.

Au 31 décembre 2002, ACTIELEC Technologies SA a racheté, depuis l'origine du programme, 61 121 actions propres comptabilisées dans l'Actif Circulant pour une valeur brute de 288.566 €, soit un prix moyen d'achat de 4,72 €.

Hors programme de rachat, ACTIELEC Technologies détient également 1.400 actions propres comptabilisées pour une valeur brute de 153.152 €. Ces actions étaient détenues par MORS SA au moment de la fusion. Une provision sur ces actions est effectuée en fonction du cours de clôture, soit au 31 Décembre 2002 une provision totale de 318.735,64 € pour un cours de 1,98 €.

II.8. Résultat Financier

Les éléments significatifs des Produits Financiers sont les Produits Financiers de Participations pour 1.586.550 euros. Il s'agit des intérêts de comptes courants facturés aux filiales et des dividendes reçus.

➤ **Total des Produits Financiers :** 1.713.591 €

Les éléments significatifs des Charges Financières sont les Intérêts et Charges pour 782 329 euros, représentant les intérêts servis aux banques.

➤ **Total des Charges Financières :** 954.663 €

Le Résultat Financier est de 758.928 €

II.9. Résultat Exceptionnel

Les éléments significatifs des Produits Exceptionnels sont les Produits Exceptionnels sur Opérations en Capital pour 3 850 000 euros.

Il s'agit :

- De la Cession des Titres OCEANO TECHNOLOGIES : 3 031 610 €
- De la Cession de l'immeuble de BREST : 818 390 €

➤ **Total des Produits Exceptionnels :** 3.855.234 €

Les éléments significatifs des Charges Exceptionnelles sont les Charges Exceptionnelles sur Opérations en Capital pour 2 468 942 euros.

Il s'agit :

- De la Cession des Titres OCEANO TECHNOLOGIES : 2 098 824 €
- De la Cession de l'immeuble de BREST : 370 032 €

➤ **Total des Charges Exceptionnelles :** 2.525.168 €

Le Résultat Exceptionnel est de 1 330 066 €

II.10. Engagements Financiers et Sûretés Réelles Donnés

Sûretés délivrées par ACTIELEC TECHNOLOGIES en faveur des Banques :	5 837 872 €
En faveur de Tiers non Banquiers :	0 €
Autres : Intérêts Financiers :	1 146 609 €

II.11. Capitaux Propres

Le Capital de la Société est composé de 17 153 208 actions de 0,75 euros chacune, soit un capital social de 12 864 906 euros.

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

	Solde au 31/12/01 avant Affectation	Fusion	Affectation du Résultat 2001		Augmentation Capital	Solde au 31/12/02 Avant Affectation Proposée
			Réserves R.A.N.	Dividendes		
Capital	12 864 906					12 864 906
Prime d'Emission	6 409 976					6 409 976
Prime de Fusion	2 867 003					2 867 003
Réserves Légales	1 160 116		126 375			1 286 491
Réserves Indisponibles	189 173					189 173
Réserves Réglementées	0					0
Report à Nouveau	0		10 402 808	3 371		10 406 178
Résultat Exercice 2001	11 558 375		<11 558 375>			0
Dividendes versés en 2002				1 025 822		
Résultat Exercice 2002						1 713 366
Situation Nette (avant affectation du résultat)	35 049 550		<1 029 192>	1 029 192		35 737 094

II.12. Dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

	Montant au 31/12/02	Degré d'exigibilité du Passif		
		à - d'un an	à + d'un an	à + de 5 ans
Emprunts & Dettes auprès des Etablis.de Crédit	13 407 777	5 731 779	7 457 918	218 080
Dettes fournisseurs & Comptes rattachés	6 101 172	5 119 401	981 772	0
Dettes fiscales & sociales	148 294	148 125	169	
Autres dettes	1 182 146	1 182 146		
TOTAL	20 839 389	12 181 451	8 439 858	218 080

Dettes emprunts et dettes financières à Moyen et Long Terme :

	Montant Initial	Date de Souscription	Durée	Capital Restant dû au 31/12/02
Crédit Agricole	1 676 939	20.02.98	5 ans	584 299
Banque Courtois	304 898	30.06.99	4 ans	76 225
Société Bordelaise de CIC	457 347	01.10.99	5 ans	215 222
Crédit Lyonnais	1 524 490	20.12.00	7 ans	1 150 157
Crédit Lyonnais	3 048 980	08.02.01	6 ans	2 177 843
Société Bordelaise de CIC	457 347	09.03.01	5 ans	365 878
Société Générale	3 050 000	19.04.01	7 ans	2 396 480
Société Générale	152 449	16.05.01	10 ans	134 990
Natexis Banque	750 000	28.06.01	5 ans	600 000
Société Bordelaise de CIC	457 000	11.12.01	5 ans	342 750
Crédit Lyonnais	912 000	28.12.01	4 ans	684 000
Banque Courtois	500 000	30.09.02	4 ans	500 000
Société Bordelaise de CIC	400 000	25.11.02	5 ans	400 000
Banque Populaire Toulouse-Pyrénées	1 000 000	23.12.02	5 ans	1 000 000
TOTAL				10 627 843

II.13. Chiffres d'Affaires Net

Le Chiffre d'Affaires net en 2002 a été de **9 585 940 €**.

II.14. Situation Fiscale Latente

Après utilisation au titre de l'exercice 2002, le montant de déficits fiscaux reportables et des ARD utilisables par ACTIELEC Technologies s'élèvent respectivement à 3 092 k€ et 504 k€.

II.15. Effectif en Fin d'Année

	2001	2002
Cadres et agents de maîtrise	5	5
Employés	1	1
Stagiaire	-	-
Ouvriers	-	-
TOTAL	6	6

II.16. Opérations avec les entreprises liées

Montant concernant les entreprises au 31/12/02:	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances rattachées à des participations		10 272 074
Autres titres immobilisés		217 458
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		794 688
Autres créances		1 729 404
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 795	4 381 168
Autres dettes	174 964	
Charges financières	4 528	243 116
Produits financiers de participation		1 687 734
Produits des valeurs mobilières		
Produits exceptionnel sur opération de gestion		

II.17. Société Consolidante

S.A. **LP²C** au capital de € 5 951 730
 Siège Social : 25, Chemin de Pourville
 31400 TOULOUSE
 R.C.S. : Toulouse B 384 043 352

A large, faint watermark of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, consisting of three concentric circles with a vertical line through the center.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -



Eric Blache

KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 2388
31088 Toulouse Cedex 02
France

14, rue Cléopâtre
75008 Paris
France

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002
Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
25, chemin de Pouvoirville – BP 4215 – 31432 Toulouse Cedex 04
Ce rapport contient 22 pages
PSP – 032.035 RCC



Eric Blache

KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 2398
31088 Toulouse Cedex 02
France

14 rue Clépeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville – BP 4215 – 31432 Toulouse cedex 04
Capital social : € 12.864.906

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II.9 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Paris, le 22 avril 2003

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé

Eric Blache



A large, faint, light gray version of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, serving as a background for the title.

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -



Eric Blache

KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 2388
31088 Toulouse Cedex 02
France

14 rue Clapeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport général
des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2002
Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
25, chemin de Pouvoirville – B.P. 4215 – 31432 Toulouse cedex 04
Ce rapport contient 14 pages
PSP – 022.034 RG



KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 2398
31086 Toulouse Cedex 02
France

Eric Blache

14 rue Clapeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social : 25, chemin de Pourvoirville – B.P. 4215 – 31432 Toulouse cedex 04
Capital social : € 12.864.906

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.2. de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

2 Vérifications et informations spécifiques

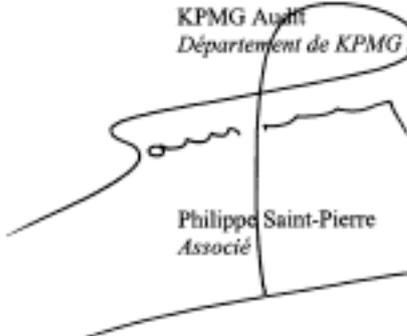
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse et Paris, le 22 avril 2003

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé

Eric Blache



A large, faint watermark of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, consisting of three concentric circles with a vertical line through the center.

**Rapport Spécial
des Commissaires aux Comptes
sur les
Conventions Réglementées**

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -



Eric Blache

KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 2398
31086 Toulouse Cedex 02
France

14, rue Clapeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2002
Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
25, chemin de Pouvoirville – B.P. 4215 – 31432 Toulouse cedex 04
Ce rapport contient 11 pages
PSP – 032.036 RS



Eric Blache

KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 2398
31088 Toulouse Cedex 02
France

14, rue Clapeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social : 25, chemin de Pourvoirville – B.P. 4215 – 31432 Toulouse cedex 04
Capital social : €12.864.906

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société ayant changée de mode d'administration par adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2002, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.



Eric Blache

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Avec la société Océano Technologies

- Personnes concernées :
 - Pierre Calmels
 - Louis Pech
- Nature et objet : Prestations continues et récurrentes
- Modalités :

Pour tenir compte de la diminution de la charge de soutien de la société mère, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2002, le taux de rémunération de la convention de prestations de services conclue avec votre filiale Océano Technologies a été ramené de 1,65% à 0,80% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant facturé sur l'exercice 2002 par votre société à la société Océano Technologies est de 11.481 €.

Cette convention a pris fin en mai 2002 avec la cession de la société Océano Technologies.

Avec la société Sodielec

- Personnes concernées :
 - Pierre Calmels
 - Louis Pech
- Nature et objet : Prestations de services
- Modalités :

Votre société rend des services et assure notamment des prestations de facturation de certains contrats au nom et pour le compte de sa filiale Sodielec, pour lesquels contrats le fournisseur a exigé l'implication de la société mère.

Ces prestations sont rémunérées par une somme forfaitaire de 6.098 €.

Cette convention n'a donné lieu à aucune facturation au titre de l'exercice 2002.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.



Eric Blache

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Avec la société Actia

■ Personnes concernées :

- Pierre Calmels
- Marine Candelon – Bonnemaison
- Louis Pech

■ Nature et objet : Prestations continues et récurrentes

■ Modalités :

Suite à la fusion des sociétés Actia et Alcyon Production System, la rémunération de la convention conclue avec votre société a été revue et fixée à 1,20% du chiffre d'affaires consolidé réalisé par Actia pour les exercices 2002 et 2003 contre 1,40 % du chiffre d'affaires consolidé pour Actia et 0,40 % du chiffre d'affaires pour Alcyon pour l'exercice 2001.

Le montant facturé par votre société au titre de l'exercice 2002 concernant ces prestations s'élève à 1.626.306 €.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Actia

■ Nature et objet : lettre d'intention en faveur de la Banque Natexis

■ Modalités :

Votre société a accordé une lettre d'intention en faveur de la Banque Natexis, en vue de garantir la convention de crédit de 500.000 € accordée par la Banque à la société Actia. Ce crédit a été souscrit par la société Actia (ex-Alcyon) afin de financer son besoin en fonds de roulement.

L'encours du crédit de trésorerie s'élève à 400.000 € au 31 décembre 2002. Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 5.000 €.



Eric Blache

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

■ **Nature et objet : caution solidaire auprès de la Société Générale**

■ **Modalités :**

Votre société s'est portée caution solidaire afin de garantir l'emprunt de 1.000.000 € contracté par la société Actia (ex-Aleyon) auprès de la Société Générale.

L'encours de cet emprunt s'élève à 857.144 € au 31 décembre 2002.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 9.464 €.

■ **Nature et objet : caution solidaire auprès du Crédit Lyonnais**

■ **Modalités :**

Votre société s'est portée caution solidaire en faveur du Crédit Lyonnais, en vue de garantir l'autorisation de découvert de 150.000 € accordé par la Banque à la société Actia (ex-Aleyon).

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 1.500 €.

■ **Nature et objet : lettre d'intention en faveur de la Banque Populaire**

■ **Modalités :**

Votre société a accordé une lettre d'intention en faveur de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, en vue de garantir le prêt équipement de 457.347 € accordé par la Banque Populaire à la société Actia (ex-Aleyon).

L'encours du prêt s'élève à 323.011 € au 31 décembre 2002.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 4.105 €.

Avec la société Sodielec

■ **Nature et objet : lettre d'intention en faveur du Crédit Agricole**

■ **Modalités :**

Votre société a accordé une lettre d'intention en faveur du Crédit Agricole en vue de conforter le remboursement d'un emprunt de 2.286.735 € contracté par la société Sodielec.

L'encours de cet emprunt s'élève à 1.872.744 € au 31 décembre 2002.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 21.173 €.



Eric Blache

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

■ **Nature et objet : lettre d'intention en faveur de la Société Marseillaise de Crédit**

■ **Modalités :**

Votre société a accordé une lettre d'intention en faveur de la Société Marseillaise de Crédit, en vue de conforter le remboursement d'un emprunt de 762.245 € contracté par la société Sodielec.

L'encours de cet emprunt s'élève à 556.628 € au 31 décembre 2002.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 6.781 €.

Nous vous rappelons également que votre société a poursuivi avec les sociétés suivantes :

- LP2C S.A.
- Actia S.A.
- Sodielec S.A.
- Océano Technologies S.A.
- Mors Technologies S.A.
- S.C.I. Les Côteaux de Pourvoirville
- S.C.I. L'Oratoire

les conventions dont le rappel et le détail sont donnés en annexe du présent rapport.

Conventions conclues au cours de l'exercice et non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 ou L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration ou de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 ou 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.



Eric Blache

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Avec la S.C.I. L'Oratoire

■ **Personnes concernées :**

- Pierre Calmels
- Louis Pech

■ **Nature et objet : Avance en compte-courant**

■ **Modalités :**

Votre société a accordé une avance en compte-courant à la S.C.I. l'Oratoire moyennant une rémunération fixée au taux moyen de la ressource + 1.

Le solde du compte-courant au 31 décembre 2002 s'élève à 103.000 €.

Les intérêts facturés par votre société au titre du compte courant s'élèvent à 3.187 €.

Avec la société Sodielec

■ **Personnes concernées :**

- Pierre Calmels
- Louis Pech

■ **Nature et objet : Abandon de créances**

■ **Modalités :**

Votre société a accordé un abandon de créance à sa filiale Sodielec pour un montant de 243.115,92 €.

Ces conventions n'ont pu être approuvées pour des raisons pratiques.



Eric Blache

Actielec Technologies
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Toulouse et Paris, le 22 avril 2003

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé

Eric Blache

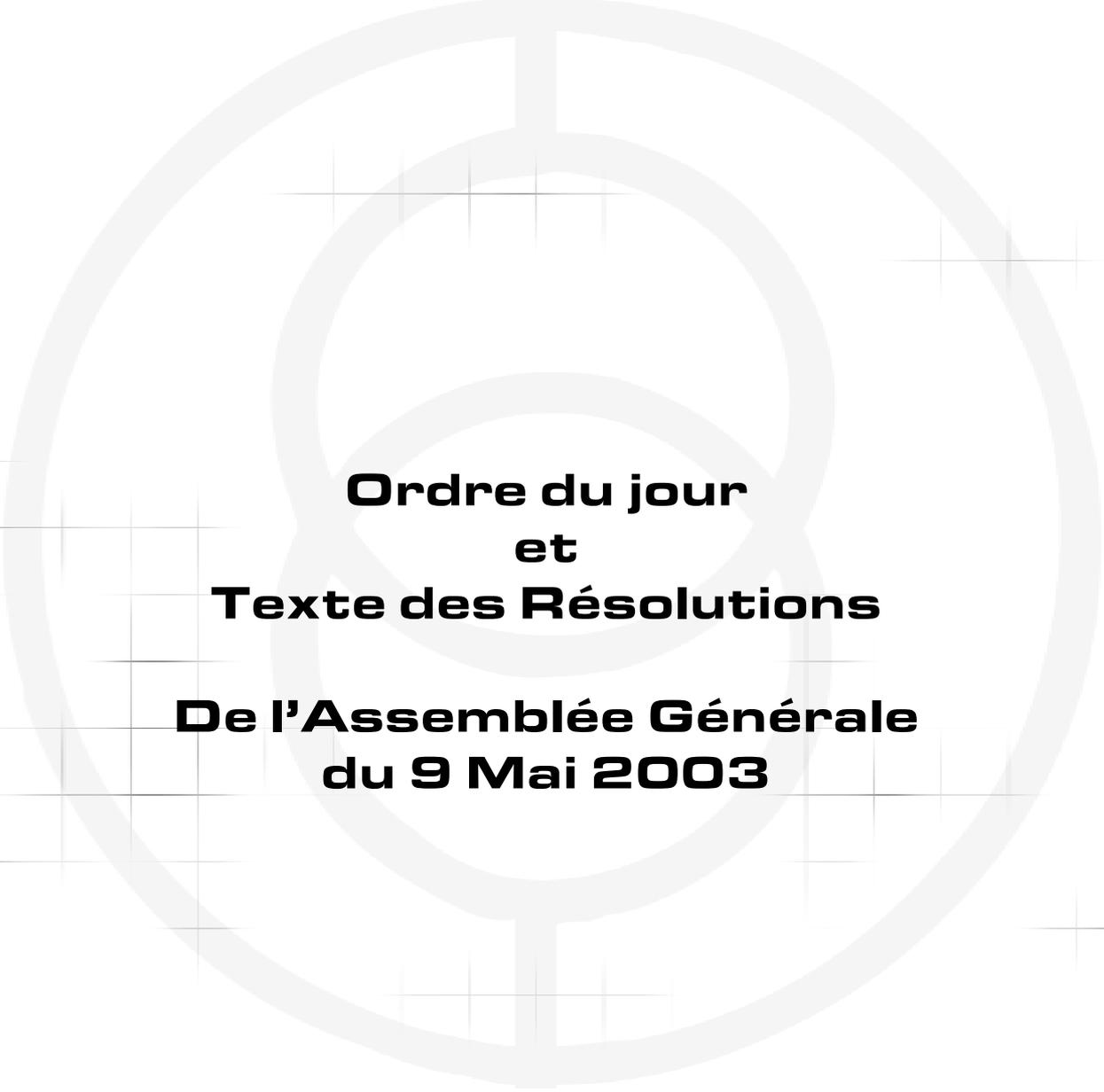


ANNEXE - Suite 1 -
CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST
POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

SOCIETES CONCERNEES	OBJET DE LA CONVENTION	MONTANT PERCU (P) OU VERSE (V)
Actia S.A. Sodielec S.A. Océano Technologies S.A. Mors Technologies S.A.	<p>Convention de groupe</p> <p>La convention de groupe avec vos filiales a donné lieu au titre de l'exercice aux prestations et rémunérations suivantes :</p> <p>a) prestations continues et récurrentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Actia . Sodielec . Océano Technologies <p>b) prestations spécifiques :</p> <p>Mise à disposition de personnel de management refacturé au franc le franc, charges sociales comprises, pour un montant global de :</p> <p>c) Prestations financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intérêts perçus sur avances en compte-courant rémunérées au taux moyen de la ressource + 1 : . Actia (compte courant au 31 décembre 2002 : 8.030.862 €) Sodielec (compte courant au 31 décembre 2002 : 1.325.655 €) Océano Technologies (compte courant au 31 décembre 2002 : 0 €) Mors Technologies (compte courant au 31 décembre 2002 : 2.537.985 €)..... • constitution de garanties accordées à : <ul style="list-style-type: none"> - Actia (ex-Alcyon) : <p>Lettre d'intention non rémunérée au profit de la BDPME en garantie d'un emprunt de 564.061 € contracté par Actia (ex-Alcyon) afin d'effectuer une avance en compte courant à la société CIPI. Encours de l'emprunt au 31 décembre 2002 : 186.553 €.</p>	<p>1.626.306 € (P)</p> <p>472.333 € (P)</p> <p>11.481 € (P)</p> <p>838.317 € (P)</p> <p>793.846 € (P)</p> <p>95.965 € (P)</p> <p>15.995 € (P)</p> <p>168.235 € (P)</p>

ANNEXE - Suite 2 -
CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST
POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

SOCIETES CONCERNEES	OBJET DE LA CONVENTION	MONTANT PERCU (P) OU VERSE (V)
	- Actia Facturation au titre des commissions pour la caution accordée en faveur du CRCA en garantie de l'emprunt de 762.245 € dont le capital restant dû au 31 décembre 2002 s'élève à : 304.898 €.	4.573 € (P)
Actia S.A.	Les prestations de mise à disposition de locaux et frais attachés, affectées au prorata des mètres carrés utilisés ont été facturées pour un montant de : Taxe foncière : La concession des brevets par Actielec Technologies à Actia non compris dans l'apport partiel du fonds d'industrie électronique (art. 2 et 9 du traité d'apport), n'a pas donné lieu à facturation.	509.858 € (P) 42.229 € (P)
SCI les Coteaux de Pouvoirville	Bail de 12 ans reconductible au effet au 1 ^{er} décembre 1987 des locaux sis chemin de Pouvoirville à Toulouse avec prise en charge de la moitié des frais de gardiennage, conformément à l'avenant au bail. Montant des loyers versés au cours de l'exercice	567.757 € (V)
SCI L'Oratoire	Trois lettres d'intention, non rémunérées, accordées en garantie d'emprunts, prévoyant l'engagement de conserver au moins les 2/3 des parts de la SCI pendant la durée des deux prêts respectivement de 12 et 15 ans pour le financement de la construction d'un ensemble industriel pour Actia (ex-Alcyon). Le capital restant dû de ces trois emprunts au 31 décembre 2002 est de 1.098.507 €.	

A large, faint watermark of the ACTIELEC Technologies logo is centered on the page, behind the main text.

**Ordre du jour
et
Texte des Résolutions
De l'Assemblée Générale
du 9 Mai 2003**

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2003 -

ACTIELEC Technologies

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 12.864.906 Euros
Siège Social : 25, chemin de Pouvoirville
31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 542 080 791

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE **DU 9 MAI 2003**

II.18. ORDRE DU JOUR

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 Décembre 2002, incluant le rapport de gestion du Groupe,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L225-86 du Code de Commerce,
- Approbation des Comptes Annuels et de ces Conventions,
- Approbation des Comptes Consolidés,
- Affectation du Résultat,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Directoire,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Adoption du régime des Titres au Porteur Identifiable et modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Autorisation à donner au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés filiales, conditions et modalités de cette opération,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariales volontaire,
- Pouvoirs à conférer.

ACTIELEC Technologies

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 12.864.906 Euros
Siège Social : 25, chemin de Pouvoirville
31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 542 080 791

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 9 MAI 2003

PROJET DE RESOLUTIONS

II.18.1. I- DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2002 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1 713 365,63 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire incluant le rapport de gestion du groupe, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 Décembre 2002, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés à cette date, se soldant par une perte nette part du Groupe de 3 369 749 Euros.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES L225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L225-86 et suivants du Code de Commerce sont applicables, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Directoire, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

Report à Nouveau « solde créditeur »	10 406 178,49 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de	1 713 365,63 €

Affectation

Compte « Report à nouveau »
qui s'établira à 12 119 544,12 €

TOTAUX 12 119 544,12 € 12 119 544,12 €

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices de la société ACTIELEC TECHNOLOGIES, les dividendes distribués à chaque action de la société ACTIELEC TECHNOLOGIES et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividende	Avoir Fiscal	Revenu Réel	Dividende global distribué
	€	€	€	€
1999	0,00	0,00	0,00	0
2000	0,00	0,00	0,00	0
2001	0,06	0,03	0,09	1 029 192

CINQUIEME RESOLUTION – AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE POUR LE RACHAT D' ACTIONS (L 225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et de la note d'information visée par la COB, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société de telle manière que le nombre total de titres autodétenus reste dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le Capital Social soit sur la base du Capital actuel, 1.715.320 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2002.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens en vue de :

- Procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique à contre tendance,
- Intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- Consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société,
- Optimiser la gestion de trésorerie et des Capitaux Propres.

Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du Groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du Groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6,00 euros par action et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 1,50 euros par action. En cas d'opération sur le Capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, les montants sus-indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera toutefois fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Compte tenu de l'existence de 63 396 actions autodétenues au 28 février 2003, le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 9 911 544 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

SIXIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance :

- Pierre CALMELS
Domicilié 14, chemin des Bouzigues (31180) SAINT GENIES BELLEVUE

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

II.18.2. II- DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'objet social de la Société ainsi que l'article 3 des statuts lequel sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 – OBJET (Nouvelle rédaction)

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- L'étude, la conception, la réalisation et l'entretien d'après vente de système mécaniques, hydrauliques, électriques, électroniques ;
- Toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou la commercialisation ;
- La concession, la franchise de toutes marques, brevets, produits ou services et plus généralement la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et ce par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ;
- La gestion de son portefeuille titres ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières et prestations de services s'y rapportant ;
- La fourniture de prestations en matière notamment, juridique, financière, comptable, administrative, d'organisation et de gestion, de communication, de marketing et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à toute activité similaire ou connexe. »

HUITIEME RESOLUTION : ADOPTION DU REGIME DES TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide d'adopter le régime des Titres au Porteur Identifiable prévu par l'article L228-2 du Code de Commerce.

En conséquence l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 : FORME DES ACTIONS – TENUE DES COMPTES (Nouvelle rédaction)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

Elles donnent droit à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et modalités prévues par les textes en vigueur.

A la demande de l'Actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société émettrice ou par l'intermédiaire habilité.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales. »

NEUVIEME RESOLUTION – AUTORISATION A DONNER DIRECTOIRE POUR CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son Capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions rachetées par la Société.

Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total supérieur à 500 000 actions et devront être exercées dans un délai maximal de huit ans.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, notamment déterminer les sociétés, les membres du personnel et les mandataires sociaux concernés, ainsi que le nombre des actions pouvant être souscrites ou achetées par chacun d'eux. Ces conditions pourront notamment comporter des clauses conditionnant l'exercice de ces options à la réalisation de certains objectifs fixés par le Directoire, ainsi que des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Le prix à payer lors de la levée d'option de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire sans que ce prix puisse être inférieur à la limite alors en vigueur visée à l'article L. 225-177 du Code de Commerce.

Dans le cas d'option d'achat, ce prix ne pourra pas non plus être inférieur à la limite alors en vigueur visée à l'article L. 225-179 dudit code. Toutefois, si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations financières ou sur titres prévues par l'article L. 225-181 dudit code, le Directoire procédera, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties aux bénéficiaires des options pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription. L'augmentation du Capital Social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société. Le Directoire constatera, s'il y a lieu, dans les conditions légales, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription et apportera les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du Capital Social et au nombre des actions qui le représentent.

Enfin, le Directoire disposera de tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les dates de levée des options, en suspendre temporairement l'exercice en cas d'opérations financières et arrêter toutes autres modalités de ces options.

Cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter de ce jour.

DIXIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PEE OU PPESV

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L.225-129 VII et L.225-138 du Code du Commerce et de l'article L.443-5 du Code du Travail :

- 1/ Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le Capital Social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au Capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du Commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société,
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3/ Fixe à cinq ans à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation 3% du montant du Capital Social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation,
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.
- 6/ Confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

ONZIEME RESOLUTION – POUVOIRS A CONFERER

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, en vue d'effectuer toutes formalités afférentes aux résolutions qui précèdent.

Pour nous contacter

ACTIELEC Technologies

Société Anonyme au Capital de 12 864 906 €
Immatriculée au RCS TOULOUSE : 542 080 791 – NAF : 741 J

25, chemin de Pouvoirville
31432 TOULOUSE CEDEX 4

Tél : 05.61.17.61.65
Fax : 05.61.55.42.31

Par email : contact@actielec.com

Informations actionnaires :
Catherine MALLET : cmallet@actia.fr

Notre site internet :

www.actielec.com